

Stratégie de résilience en matière de biodiversité

sur le territoire du Pays de Pouzauges

CARNET D'ATELIER

Mars 2022

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Les métiers du Cerema s'organisent autour de 6 grands domaines d'activité complémentaires visant à accompagner les acteurs territoriaux dans la réalisation de leurs projets.

6 domaines d'activité :

Expertise et ingénierie territoriale / Bâtiment / Mobilités / Infrastructures de transport / Environnement et risques / Mer et littoral

Site web : [cerema.fr](https://www.cerema.fr)

Stratégie de résilience en matière de biodiversité

Sur le territoire du Pays de Pouzauges

Commanditaire : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

(partenariat de recherche)

Auteurs : Estelle Hallaert, Eric Le Mitouard, Loic Guilbot, Nathalie Racineux

Responsable du rapport

Estelle Hallaert – Département transitions territoriales / Groupe projet de territoires et aménagement
Tél. : +33(0)7 64 81 09 98
Courrier : estelle.hallaert@cerema.fr
Cerema Ouest / MAN, 9 rue René Viviani - BP 46223 - 44262 Nantes cedex 2

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V10	Mars 2022	

Nom	Service	Rôle	Date	Visa
Estelle Hallaert	Cerema Ouest/DTT/PTA	Auteur principal		
Eric Le Mitouard	Cerema Ouest/DTT/IE	Contributeur		
Loic Guilbot	Cerema Ouest/DTT/PTA	Contributeur		
Nathalie Racineux	Cerema Ouest/DTT/PTA	Contributeur		

Résumé de l'étude

La communauté de Communes du Pays de Pouzauges engage une démarche de résilience qu'elle souhaite globale pour son territoire avec une dimension de lutte contre le déclin de la biodiversité qui a motivé son engagement dans la démarche TEN.

La première action « chapeau » de la démarche TEN est la construction d'une stratégie de résilience en matière de biodiversité du territoire pour s'adapter et atténuer le déclin.

Le Cerema est intervenu auprès de la collectivité dans le cadre d'un partenariat de recherche et développement pour l'accompagner dans la définition de cette stratégie.

Le présent cahier d'atelier retrace l'ensemble des travaux qui ont été conduits avec la collectivité et les partenaires associés. Il est complété par une synthèse des orientations qui devront permettre à la collectivité d'arrêter sa stratégie.

5 à 10 mots clés à retenir de l'étude

Biodiversité	
Résilience	
Ateliers	

Statut de communication de l'étude

Les études réalisées par le Cerema sur sa subvention pour charge de service public sont par défaut indexées et accessibles sur le portail documentaire du Cerema. Toutefois, certaines études à caractère spécifique peuvent être en accès restreint ou confidentiel. Il est demandé de préciser ci-dessous le statut de communication de l'étude.

-
- Accès libre : document accessible au public sur internet
 - Accès restreint : document accessible uniquement aux agents du Cerema
 - Accès confidentiel : document non accessible

Cette étude est capitalisée sur la plateforme documentaire [CeremaDoc](https://doc.cerema.fr/depot-rapport.aspx), via le dépôt de document : <https://doc.cerema.fr/depot-rapport.aspx>

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE	7
1.1 Objectifs de la démarche.....	7
1.2 La méthodologie	7
1.2.1 Initialisation de la démarche	8
1.2.2 Atelier de découverte collective du territoire et de ses enjeux	9
1.2.3 Atelier de maturation de la stratégie	9
1.2.4 Atelier de déclinaison des objectifs en actions	9
1.2.5 Les inter-ateliers.....	10
1.2.6 Assistance à la rédaction de la stratégie et du plan d'actions	10
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE	11
2.1 Le territoire.....	11
2.2 Les paysages.....	11
2.3 Les milieux naturels	14
2.3.1 Les zonages d'inventaire et de protection	14
2.3.2 Le réseau de haies.....	16
2.3.3 Les milieux aquatiques et humides.....	16
2.3.4 Les milieux boisés.....	18
2.3.5 Les autres milieux	19
3. SEMINAIRE DE LANCEMENT DE LA DEMARCHE	20
3.1 Les participants.....	20
3.2 Restitution du séminaire de lancement du mardi 13 octobre 2020	20
<i>Pourquoi une telle démarche ?</i>	20
3.3 Les points à ne pas louper dans la démarche du point de vue des participants	26
4. ATELIERS EN VISIO-CONFERENCE	27
4.1 Atelier du lundi 23 novembre 2020.....	27
4.1.1 Les participants	27
4.1.2 L'objectif de l'atelier.....	27
4.1.3 Les échanges de l'atelier (cf. annexe).....	28
4.1.4 Les suites de l'atelier.....	28
4.2 Ateliers « systémiques » du lundi 14 décembre 2020 et du lundi 8 février 2021	28
4.2.1 Les participants	28
4.2.2 L'objectif de l'atelier.....	29
4.2.3 La lecture du système agriculture (cf. annexe).....	29

4.2.4	La lecture du système aménagement (cf. annexe).....	30
4.2.5	Les échanges de l'atelier	31
4.2.6	Les suites des ateliers « systémiques »	32
5.	COPIL DU VENDREDI 19 MARS 2021	32
6.	ATELIER ARTICLES DE PRESSE	37
6.1	Les participants.....	37
6.2	L'objectif de l'atelier du lundi 28 juin 2021	37
6.3	Articles « fil de l'eau » présentés par le Cerema	38
6.4	Articles « résister ou résilier » imaginés par les participants.....	40
	41	
6.5	Débriefing de l'atelier	43
7.	VISITES DE TERRITOIRE	45
7.1	Visite du mardi 27 juillet 2021.....	45
	7.1.1 Les participants	45
	7.1.2 Parcours étapes par étapes	46
7.2	Visite du jeudi 26 août 2021	53
	7.2.1 Les participants	53
	7.2.2 Parcours étapes par étapes	53
8.	COPIL DU JEUDI 9 SEPTEMBRE	61
9.	ATELIER MOBILISATION DES ACTEURS	62
9.1	Les participants.....	62
9.2	L'objectif de l'atelier du lundi 13 septembre 2021	62
9.3	Éléments recueillis dans les différents sous-groupes	64
9.4	Débriefing de l'atelier :	65
9.5	Suites de l'atelier.....	66
10.	ATELIER LA HAIE	66
10.1	Les participants.....	67
10.2	L'objectif de l'atelier du mardi 9 novembre 2021	67
10.3	Les échanges de l'atelier.....	69
10.4	Suggestions du Cerema pour poursuivre l'action en faveur des haies et de la biodiversité.....	70
11.	UNE CARTOGRAPHIE IMAGINEE AUTOUR DE LA HAIE	71

1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

1.1 Objectifs de la démarche

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges engage une démarche de résilience de son territoire qu'elle souhaite globale.

Une des dimensions retenues pour la résilience du territoire concerne la lutte contre le déclin de la biodiversité sur le territoire. Elle a motivé sa candidature dans la démarche TEN (Territoire Engagé pour la Nature).

Le projet TEN de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges comprend 14 actions dont la première est la construction du « chapeau » stratégique pour engager le territoire dans une démarche de résilience en matière de biodiversité, à long terme (2050-2100), pour s'adapter et atténuer le déclin.

Le choix de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges est d'associer le plus largement possible les acteurs du territoire pour construire ensemble une stratégie équilibrée entre développement et préservation de la biodiversité.

Le bocage, identité du territoire, est perçu comme une ressource clé de la subsistance du territoire de demain.

Des intentions ont déjà été exprimées dans le programme TEN. Certaines ont été prises en compte dans un certain nombre de plans et programmes du territoire.

Dans ce contexte, la collectivité a fait appel au Cerema pour un partenariat de recherche et développement pour l'accompagner dans la définition de cette stratégie de résilience en matière de biodiversité.

1.2 La méthodologie

Périmètre d'étude : la communauté de communes dans son environnement large des continuités écologiques.

Une équipe projet constituée :

- du président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, de l'élu président de la commission environnement,
- de deux référents de la collectivité pour le programme TEN,
- du représentant du Conseil Régional pour le programme TEN,
- d'un représentant du CPIE,
- d'un représentant de l'OFB,
- du Cerema avec un représentant de l'équipe d'Ingénierie Ecologique et un de l'équipe Projets de Territoire et Aménagement.

Le déroulé méthodologique s'appuie sur quelques principes directeurs :

Faire émerger une vision sur le long terme des effets du déclin de la biodiversité pour comprendre le court terme et agir sur le moyen terme. Cela suppose de **pouvoir questionner les projets et pratiques du territoire.**

S'appuyer sur le croisement des échelles, des problématiques et des disciplines dans un rapport de va-et-vient permanent. Cela suppose de pouvoir **réinterroger les échelles de gouvernance.**

Favoriser une réflexion qui part des valeurs du territoire, de ses spécificités et des projets en cours plutôt que d'un cadre réglementaire ou des outils.

Une démarche intuitive qui privilégie l'expression des perceptions du territoire par les acteurs. Cela suppose de considérer les intérêts divers, voire divergents, sans jugement a priori. De façon itérative, à chaque étape de la démarche, le Cerema vérifie qu'il n'existe pas un trop grand écart entre les perceptions et les données en matière de biodiversité, le cas échéant propose des points d'ajustement.

Une mise au débat et une validation continue des réflexions. Cela suppose une implication forte et durable des parties prenantes à un niveau décisionnaire suffisant.

La représentation spatiale comme outils de pédagogie, de dialogue et de transversalité.

1.2.1 Initialisation de la démarche

1.2.1.1 *Contextualisation de la démarche sur le territoire*

Analyse des documents de planification et de politique publique du territoire, des initiatives privées ou associatives et recensement des éléments en lien avec l'environnement et la biodiversité, notamment le PAT, le PCAET, le PLUi, le projet TES, etc.

Recensement des grandes tendances d'évolution du territoire (passé et à venir) et des pressions (population, projets d'aménagements, infrastructures...) sur l'environnement et la biodiversité.

Identification des enjeux en matière d'environnement et de biodiversité à l'échelle du grand territoire et dans la perspective des changements climatiques (corridors écologiques, zones humides, bocage, zonages environnementaux, ressources en eau, artificialisation des sols.).

1.2.1.2 *Réunion de préparation avec l'équipe projet*

Partage des étapes du processus

Echange sur les perceptions initiales

Identification des acteurs et participants à associer à la démarche

1.2.1.3 *Un séminaire local de lancement avec l'ensemble des élus et partenaires qui seront associés lors des ateliers de travail collectif.*

Avec comme objectifs de :

- Mobiliser les élus et partenaires locaux pour qu'ils s'engagent dans la démarche, construire une relation de confiance et partenariale,
- Se représenter et partager un état initial de la prise en compte de la biodiversité sur le territoire,
- Identifier les premiers éléments qui pourront être ouverts aux échanges collectifs,

- Expliciter la démarche.

1.2.2 Atelier de découverte collective du territoire et de ses enjeux

L'atelier s'organise en trois temps consécutifs :

- Une demi-journée ou journée entière de visite collective du territoire (élus et techniciens), diagnostic « en roulant » marqué de points d'arrêts clés,
- Une demi-journée de travail en chambre qui permet à l'équipe projet de préparer le travail de restitution en atelier.
- Une demi-journée de restitution et débat en atelier collectif (élus et techniciens).

Avec comme objectifs de :

- Partager un socle commun de connaissances sur les spécificités naturelles du territoire,
- Partager des visions de « ce qui est à l'œuvre », de « ce qui se joue » en matière d'atouts, de fragilités, de trajectoires d'évolution,
- Identifier ce qui fait consensus, les points qui font débat, les orientations de travail pour la suite.

1.2.3 Atelier de maturation de la stratégie

Cet atelier doit conforter, approfondir ou abandonner les intuitions esquissées lors de l'atelier de découverte collective. Il peut se tenir sur une journée. Il va permettre de stabiliser les axes stratégiques prioritaires et les objectifs pour chacun.

Avec comme objectifs de :

- Maintenir l'atelier comme un lieu d'échanges, de mise au débat et d'ajustement collectif et non un comité de pilotage de validation d'une étude, d'un scénario ;
- Stabiliser, approfondir, hiérarchiser dans l'espace et le temps et détailler les grandes orientations de la stratégie de résilience ;
- Mener des zooms et « dé-zooms » sur des sites de référence, représentatifs ou au contraire atypiques, pour tester la compréhension et la robustesse des principes de la stratégie de résilience ;
- Insérer les projets en cours sur le territoire dans la stratégie qui se construit.

1.2.4 Atelier de déclinaison des objectifs en actions

Sur une journée, en s'appuyant sur les capacités des acteurs mobilisés, il s'agira de vérifier la pertinence des objectifs que le territoire peut se fixer et, pour ceux confirmés, de construire des déclinaisons d'actions mobilisant les différentes parties prenantes.

Avec comme objectifs de :

- Valider les axes stratégiques, leur hiérarchie, leurs articulations et les niveaux d'objectifs à atteindre,

- Décliner les objectifs à atteindre en actions opérationnelles à engager par les acteurs concernés.

1.2.5 Les inter-ateliers

Sans être des temps formels de la démarche, les temps entre chacun des ateliers sont essentiels pour alimenter des pistes de travail, des débats, aborder des points spécifiques lors de rencontres avec des acteurs, élus ou techniciens.

Avec comme objectifs de :

- Maintenir la mobilisation des acteurs tous au long de la démarche,
- Explorer plus en détail des pistes esquissés en atelier,
- Mobiliser et intégrer, progressivement, de nouveaux acteurs au regard de la stratégie qui se dessine,
- Intégrer les projets en cours et les perspectives d'évolution du territoire, de manière à les réinterroger au regard des orientations stratégiques et des prises de position, faire le lien avec les autres démarches en cours sur la résilience du territoire.

Ces temps d'inter-atelier doivent également être mis à profit pour alimenter les événements et médias du territoire, recueillir les questionnements ou propositions des personnes ne prenant pas part aux ateliers, dans des formats adaptés au fonctionnement du territoire.

1.2.6 Assistance à la rédaction de la stratégie et du plan d'actions

La rédaction dont il est question ici est :

- La matière brute qui devra ensuite être prise en compte pour une diffusion et appropriation par tous dans le territoire,
- L'identification des modalités de communication qui apparaissent les plus appropriées pour alimenter les événements et médias du territoire.

Cette rédaction doit rester « en chantier » en distinguant un socle de long terme et des déclinaisons de plus court terme qui devront évoluer dans le temps dans le cadre de la gouvernance de suivi mise en œuvre et des nouveaux éléments de connaissance qui seront connus.

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

2.1 Le territoire



Située à l'Est du département de la Vendée, la communauté de communes du Pays de Pouzauges s'étend sur 31 880 hectares pour 23 197 habitants (2018, INSEE).

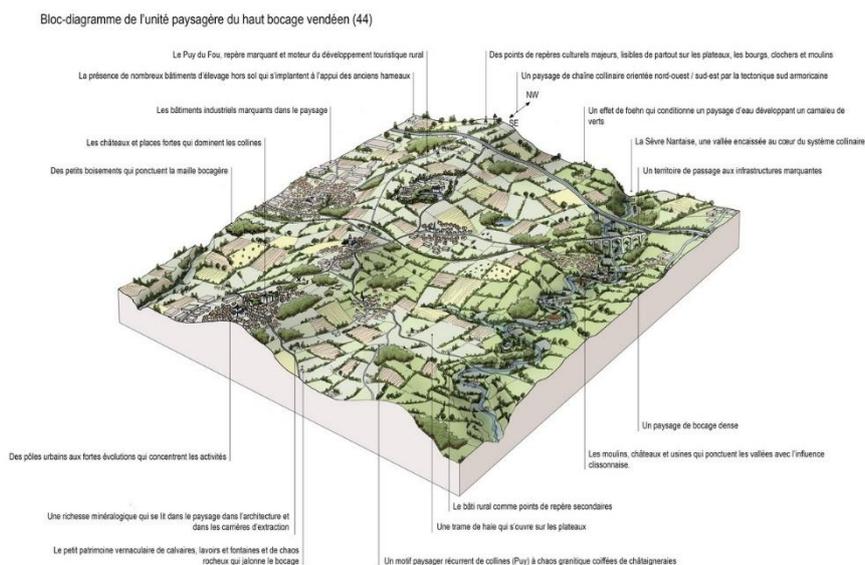
Le 1^{er} janvier 2016, la création de la commune de Sèvremont entraîne la diminution de son nombre de communes, qui passe de 13 à 10.

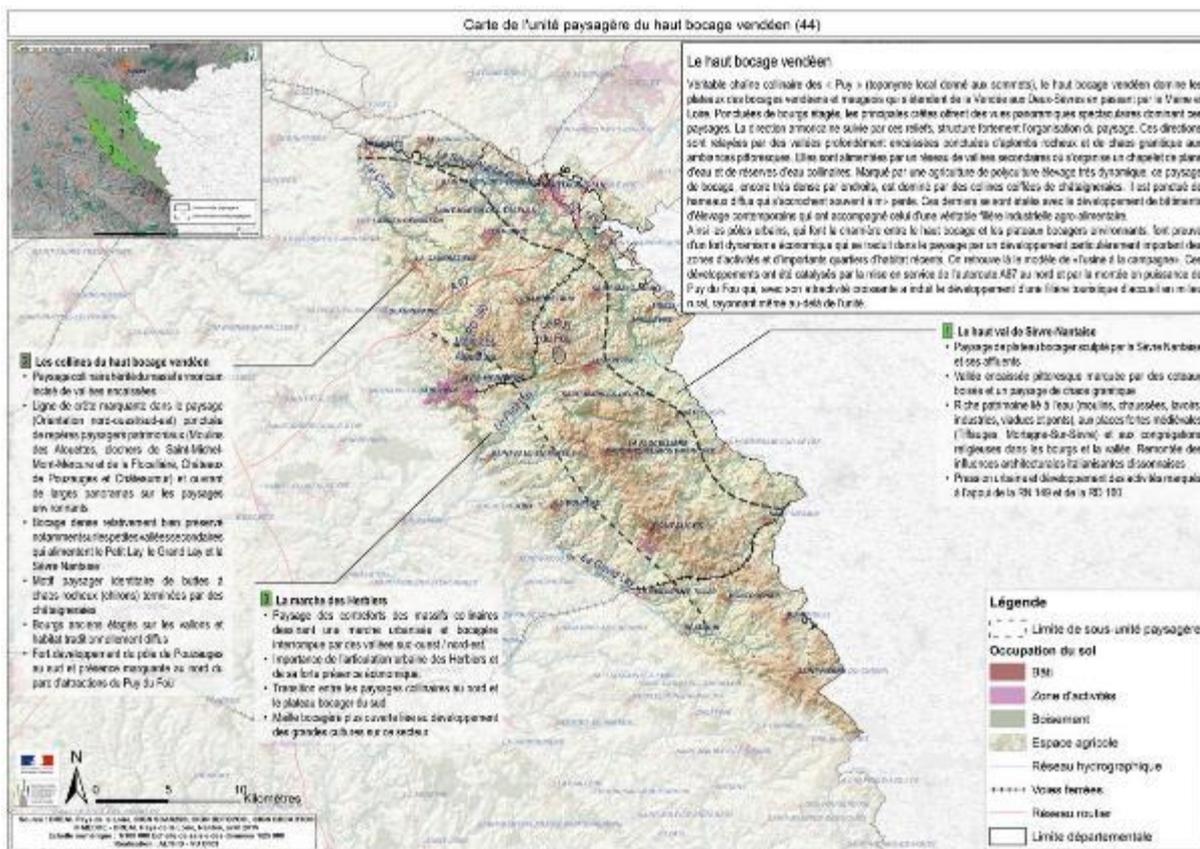
La commune nouvelle de Sèvremont est issue de la fusion des communes des Châtelliers-Châteaumur, de La Flocellière, de La Pommeraie-sur-Sèvre, et de Saint-Michel-Mont-Mercure,

2.2 Les paysages

A l'échelle régionale, l'atlas de paysage montre que le Pays de Pouzauges est composé de deux grandes unités paysagères :

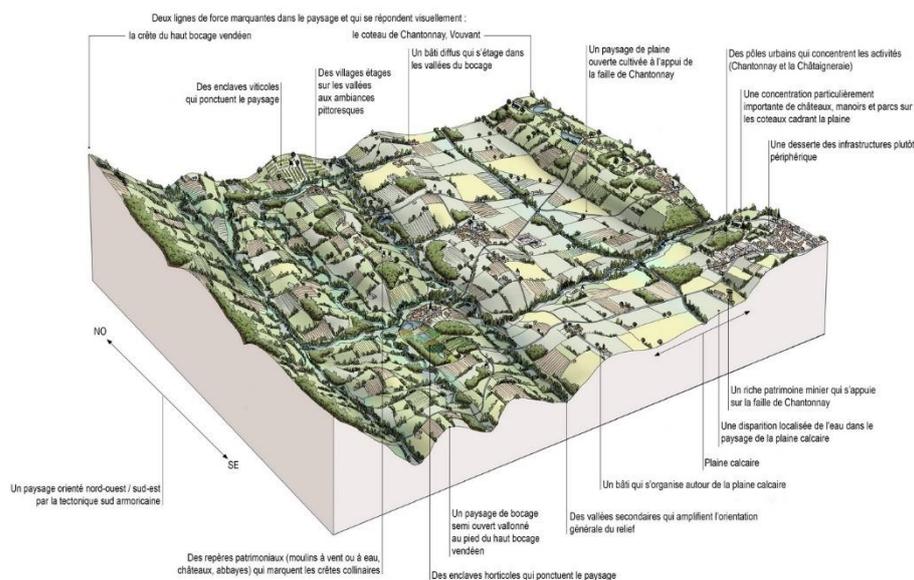
- au Nord, le haut bocage vendéen,

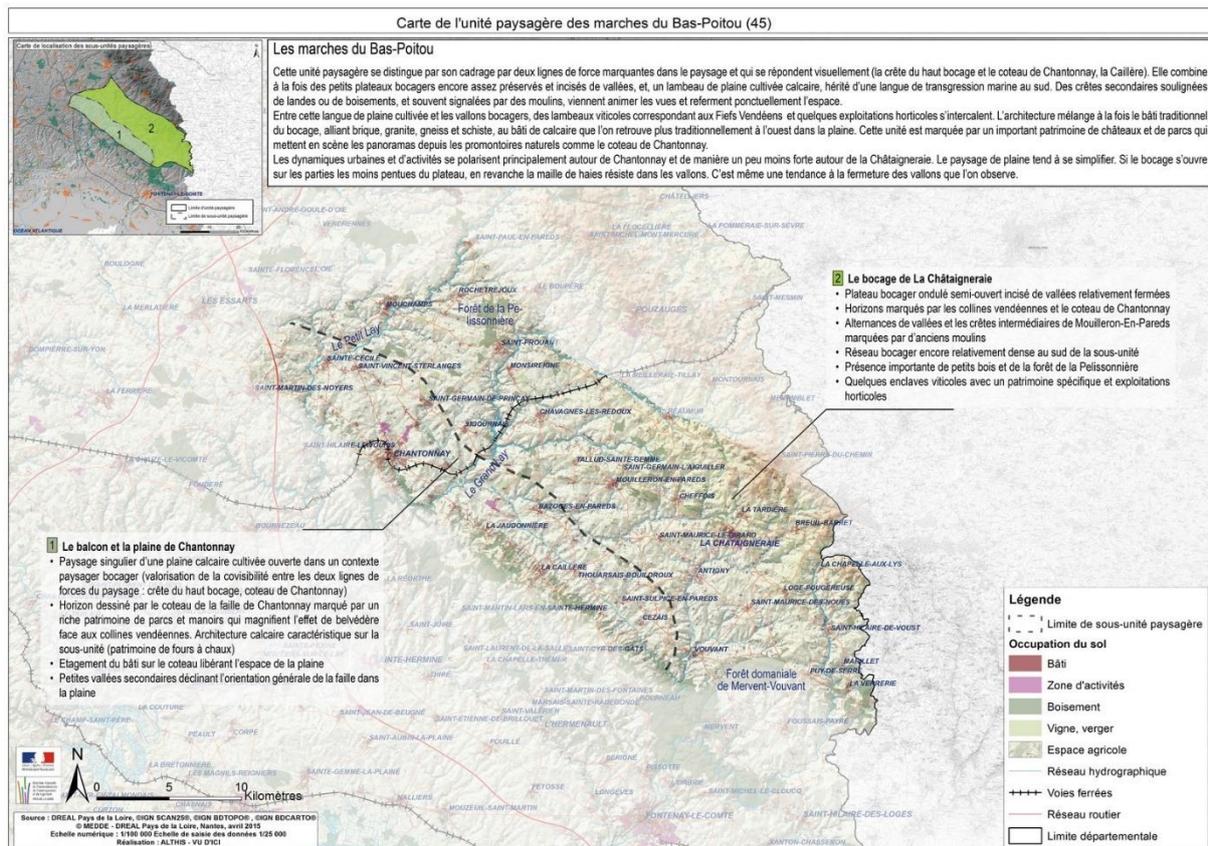




- au Sud, les marches du Bas-Poitou (famille des paysages de plateaux bocagers mixtes).

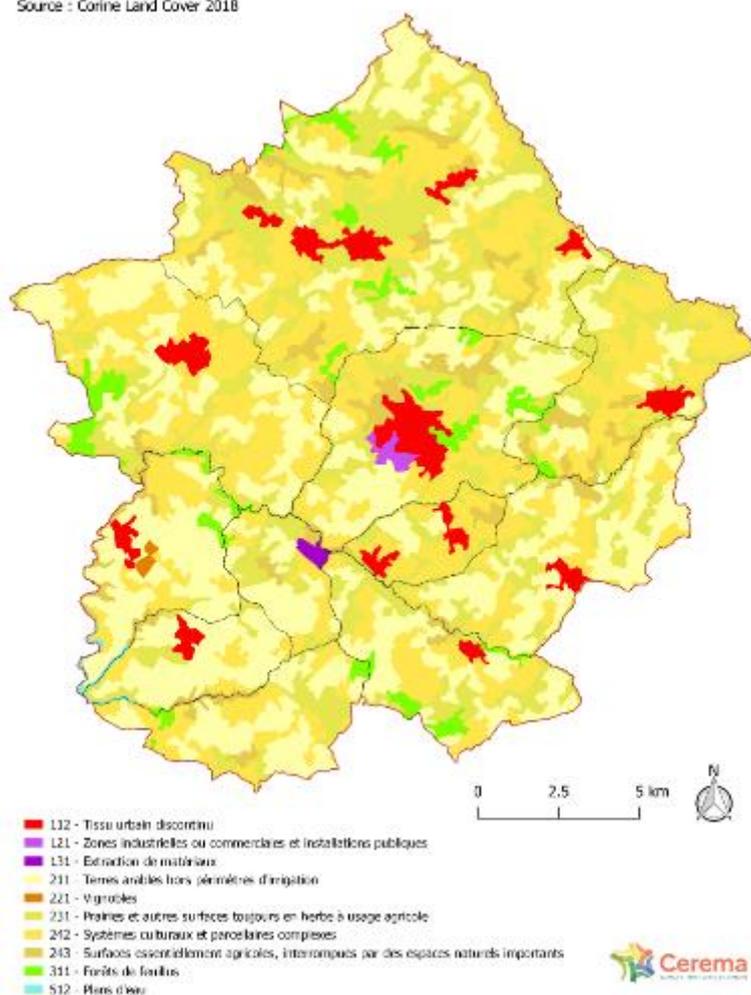
Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)





Occupation des sols

Source : Corine Land Cover 2018



Ainsi, le paysage du pays de Pouzauges se caractérise à l'Est par un paysage bocager dense contrairement à l'Ouest où l'on retrouve une plus grande proportion de plaines agricoles de grande culture. Au Sud, les prairies bocagères disparaissent peu à peu jusqu'au massif forestier de Mervent -Vouvant qui s'étiole vers l'Ouest.

Ce massif marque une limite entre les prairies bocagères et les plaines agricoles du Marais Poitevin.

Il est à noter qu'outre quelques milieux boisés, le territoire offre un réseau de haies très dense.

A l'échelle de Corine Land Cover, la Communauté de Communes de Pouzauges s'inscrit dans un contexte prairial très marqué (plus de 50% du territoire).

2.3 Les milieux naturels

La majeure partie des éléments présentés ci-dessous sont issues du dossier « Biodiversité » du PLUi ou de l'OAP « Bocage » du PLUi.

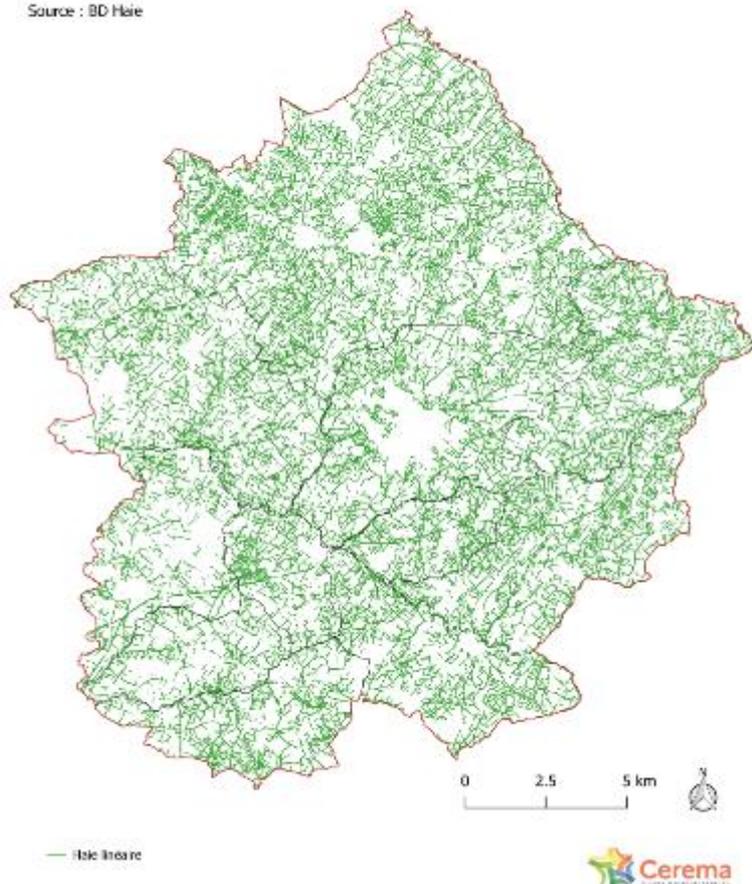
Le pays de Pouzauges est très marqué par le bocage. Il s'agit d'un paysage évolutif, résultant des évolutions du milieu naturel et de la société rurale. Composé de champs cernés de taillis, de haies ou de bosquet, le bocage est avant tout un paysage naturel malgré qu'il ait été façonné par l'homme. Il est constitué d'une diversité d'éléments (haies, prairies, arbres isolés, boisements, cours d'eau...) sur lesquels se développe un habitat dispersé mais diversifié. Depuis les années 1950, ce paysage a subi de fortes mutations liées aux changements de pratiques agricoles et à l'urbanisation.

2.3.1 Les zonages d'inventaire et de protection

Le territoire comporte peu de zonages de protection. Ainsi aucun site Natura 2000, réserve ou APB n'est recensé.

Réseau de haies

Source : BD Haie



2.3.2 Le réseau de haies

Le bocage est constitué non seulement du réseau de haies mais également des autres milieux (prairies, zones humides, cours d'eau et boisement) qui le constituent et qu'il relie.

Le bocage se caractérise par une diversité floristique, présente surtout dans les haies mais aussi dans les cultures et prairies attenantes (en particulier lorsqu'elles présentent un caractère humide), des conditions climatiques propres, et une interpénétration des zones d'inculture et de culture.

Il existe différents types de haies : haie multistrates, haie arbustive basse avec arbres ou non, haie arbustive haute, haie résiduelle.

Le type dépend de son entretien de la haie lui donne sa forme et favorise la future production de bois mais aussi sa capacité d'accueil en terme de biodiversité. Les techniques d'entretien sont variées : taille de formation durant les premières années, défouillage et élagage des arbres de haut jet, taille latérale, taille en têtard, recépage au ras du sol ou encore coupe à blanc.

Espèces patrimoniales / emblématiques

Au niveau du réseau de haies, il n'existe pas réellement d'espèces particulièrement inféodées à ce milieu. Par contre de nombreuses espèces fréquentent ce milieu d'autant plus que les haies sont constituées d'une diversité d'espèces végétales organisées en différentes strates et accompagnées d'une bande herbeuse et éventuellement d'un fossé. De nombreuses espèces d'oiseaux utilisent les haies comme zone de reproduction et d'alimentation, à l'image de la Tourterelle des bois, tout comme de nombreux petits mammifères et insectes, souvent utiles à l'agriculture.

De plus, les haies constituent des éléments déterminant dans le maintien des continuités écologiques à l'échelle du territoire pour relier les secteurs les plus riches (ZNIEFF et ENS).

2.3.3 Les milieux aquatiques et humides

2.3.3.1 Les cours d'eau

La ligne de crête, élément très perceptible dans le paysage, traverse le territoire orienté Nord-Ouest / Sud-Est depuis Sèvremont jusqu'à Montournais. Cette ligne de partage des eaux entre

Les cours d'eau du Pays de Pouzauges et leur bassin versant.

Réalisation : CPIE Sèvre et Bocage 2014

Sources : Cadastre, 2010 - BD Carthage, 2010 - AELB, DIREN, ONEMA, 2010



les bassins versants de la Sèvre Nantaise (affluent de la Loire) et du Lay (qui se jette dans le marais Poitevin) affiche les plus hautes altitudes du département et notamment son point culminant à 285m d'altitude, là où est installée l'église du bourg de Saint-Michel-Mont-Mercure.

402,6 km linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays de Pouzauges (6,2 % des cours d'eau de la Vendée), répartis sur deux bassins versants :

- Le bassin versant de la Sèvre Nantaise (39 % du territoire) au Nord-Est
- Le bassin versant du Lay (61 % du territoire) au Sud-Ouest.

Parmi ces cours d'eau, sept sont patrimoniaux puisqu'identifiés comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. Ils représentent ainsi 187 km de linéaire soit 17,4 % des cours d'eau « réservoirs biologiques » de la Vendée.

Espèces patrimoniales / emblématiques

Quatre espèces patrimoniales ont été observées dans les cours d'eau du Nord-Est du Pays de Pouzauges. Il s'agit de la Lamproie de Planer, du Chabot commun, de la Truite fario et de l'Ecrevisse à pieds blancs. Ces animaux sont très sensibles à la qualité de l'eau dans laquelle ils vivent et se reproduisent. Leur présence dans ces ruisseaux traduit une très bonne qualité de l'eau et leur confirment leur statut de « Cours d'eau patrimoniaux ».

Les zones humides inventoriées entre 2009 et 2014.

Réalisation : CPIE Sèvre et Bocage 2014

Sources : Cadastre, 2010 - CPIE Sèvre et Bocage, 2014



Source PLUi

2.3.3.2 Les zones humides, mares et étangs

Il existe au sein de l'intercommunalité 2501 hectares de zones humides localisées principalement au niveau des vallées des cours d'eau. Cela représente près de 7,8 % du territoire. 750 mares ont également été recensées sur le territoire.

La commune de Saint-Mesmin arrive en tête avec 400 ha (soit 15,12 % de sa superficie).

A ces zones humides s'ajoutent également 511 étangs, couvrant 312,5 ha.

Espèces patrimoniales / emblématiques

Ces zones humides peuvent être de nature très différentes suivant leur positionnement dans le bassin versant, la nature du substrat géologique, les activités humaines qui s'y exercent. Ainsi, on retrouve des milieux très différents comme les prairies humides, les bas-marais, les bordures de cours d'eau ou d'étangs, les tourbières, etc.

Les espèces associées sont ainsi également très variables suivant l'habitat naturel en découlant. Il est à noter que ces milieux se retrouvent dans la quasi-totalité des Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique du territoire.

On peut citer en particulier les amphibiens comme la grenouille rousse qui affectionnent les mares pour leur reproduction. De plus, la plupart des espèces de flore protégées inventoriées sur le territoire sont inféodées à ces milieux (ex. Canche aquatique, Trèfle d'eau, Potentille des marais...).

2.3.4 Les milieux boisés

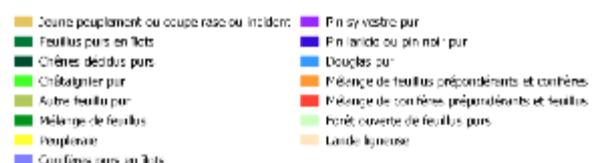
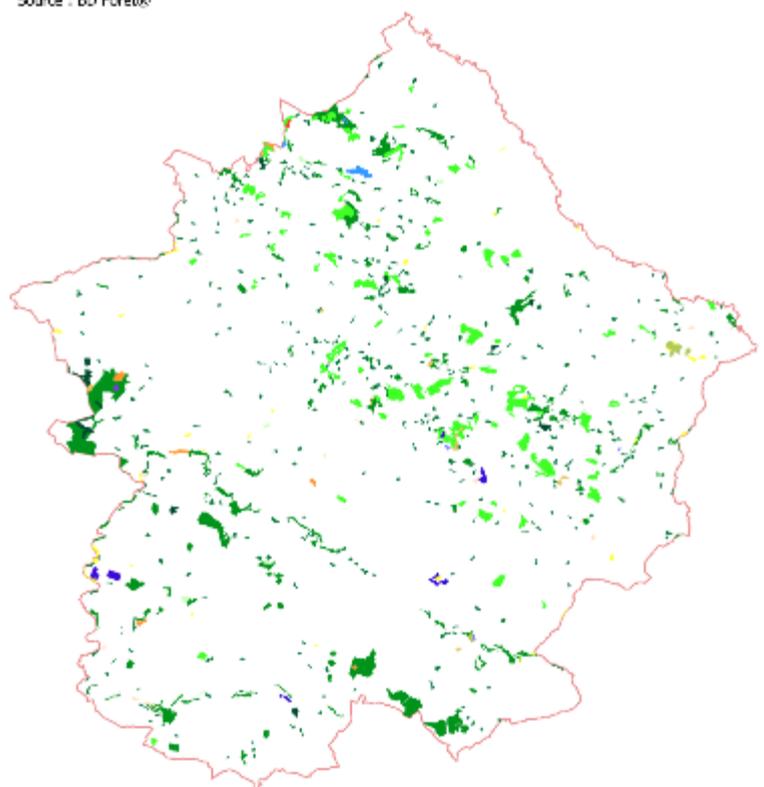
Le Pays de Pouzauges compte 5972 hectares de surfaces boisées constituées en grande partie par le réseau de haies du territoire. Il existe toutefois plusieurs boisements comme la forêt de Pellissionnière, le bois de la Folie, le bois des Jarries, ainsi qu'un certain nombre de murziats (= bosquet dont la présence est liée à l'impossibilité de cultiver la terre). Composés de feuillus en grande majorité (châtaignier tout particulièrement), de conifères ou mixtes, ils sont de taille variable. Leur mode de gestion est également variable : productive en taillis ou en futaie, ou extensive.

Beaucoup de ces éléments boisés sont inventoriés en ZNIEFF, souvent associés à des zones humides, voire en Espace Naturels Sensibles. Plusieurs de ces boisements constituent des îlots dans des milieux cultivés ouverts.

Espèces patrimoniales / emblématiques

Type de peuplement forestier

Source : BD Forêt®



Les boisements abritent notamment le Peucédan de France (forêt de Pellissionnière), espèce protégée au niveau régional (présente surtout dans les parcelles en régénération). Plusieurs espèces de rapaces y trouvent zone de reproduction et d'alimentation comme le Busard Saint-Martin (coupe), le faucon hobereau ou l'Autour des palombes. Engoulevent et Pic noir peuvent également y nicher.

Les landes sèches à ajoncs et bruyère des sommets du bois peuvent abriter des insectes patrimoniaux (crickets et papillons) et sont également favorables à de nombreux oiseaux nichant dans les boisements.

2.3.5 Les autres milieux

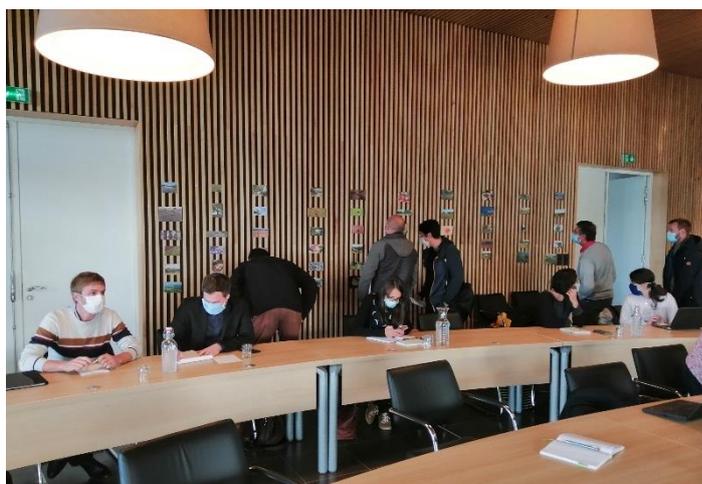
D'autres milieux se retrouvent également mais de manière très ponctuelle comme les pelouses sèches, les grottes ou les carrières qui peuvent abriter des espèces inféodées à des milieux plus secs.

Les milieux anthropisés peuvent également présenter un intérêt pour de nombreuses espèces souvent ordinaires mais parfois plus patrimoniales comme par exemple les chauves-souris. Ainsi on peut noter la présence d'une importante colonie de Grand Rhinolophe et de Vespertillons à oreilles échancrées dans les dépendances d'un ancien moulin au niveau du Petit Pin.

3. SEMINAIRE DE LANCEMENT DE LA DEMARCHE

3.1 Les participants

A. Auberger, P. Bidaud, D. Blanchard, P. Blanchard, R. Blandin, A. Boistoux, Y. Bouchet, S. Boutroix, S. Croupie, E. De Oliveira, C. Denechaud, L. Desnouhes, P. Dulac, S. Farau, M. Gaborit, N. Giraud, V. Guérin, L. Guilbot, E. Hallaert, E. Le Mitouard, V. Lebreton, C. Lemoine, V. Lermite, E. Mainguy, C. Rigaudeau, L. Salvayre, B. Soulard, Y. Albert, J. Mariel



Séminaire de lancement de la démarche

3.2 Restitution du séminaire de lancement du mardi 13 octobre 2020

Discours ouverture M. Blanchard – Vice-président à la transition énergétique de la CC du Pays de Pouzauges

La démarche de stratégie de résilience s'inscrit dans une démarche engagée par la CCPP depuis 2012 dans le cadre d'une transition écologique globale avec une première démarche de

réhabilitation thermique de bâtiments.

Du point de vue de la biodiversité cette volonté d'une stratégie de résilience de la biodiversité s'inscrit dans le cadre du *Label « territoire engagé pour la nature »* obtenu en 2019. La CCPP était ainsi l'une des trois premières collectivités à obtenir ce label en Pays de la Loire.

Pourquoi une telle démarche ?

La biodiversité c'est nous, c'est le terrain et c'est l'ensemble des citoyens qui peuvent/doivent la transformer. La CCPP a souhaité être accompagnée pour devenir un territoire résilient qui trouve ses solutions pour avancer sur cette thématique. Le Cerema est un appui pour permettre la déclinaison de la méthodologie et faire en sorte que chacun, dans son rôle, puisse s'imprégner de la nécessité d'agir en faveur de la biodiversité.

Discours ouverture Mme Soulard – présidente de la CC du Pays de Pouzauges

La démarche de stratégie de résilience en matière de biodiversité s'inscrit dans le cadre de l'écriture du projet de territoire pour les 6 ans à venir. Si le territoire est déjà très engagé sur les questions de transition en général (3 vice-présidents à la transition) il est capital que les habitants et acteurs du territoire puissent s'approprier ces problématiques.

La biodiversité fait partie intégrante du territoire de Pouzauges, de son identité propre, notamment dans son lien très fort au paysage de Bocage, élément qui fait la marque de Pouzauges.

Présentation de la démarche – Mme Hallaert du Cerema

Le but est de co-construire ensemble, à partir de la vision initiale des habitants et des acteurs de Pouzauges dans leur diversité, ce que pourrait être Pouzauges demain. L'objectif est de se questionner ensemble sur ce que le territoire veut à long terme pour pouvoir agir, sans regret à court et moyen terme.

La démarche est itérative et n'est pas figée et partira des valeurs du territoire et des visions de chacun, elle se déclinera en plusieurs ateliers participatifs. L'objectif est de co-construire ensemble et se mettre d'accord sur ce qu'est la biodiversité et la résilience pour Pouzauges. Ce sur quoi on peut agir et comment.



Dates prévisionnelles des ateliers – décomposition de la démarche

Il a été rappelé les règles « du jeu » pour le bon déroulé de la démarche :

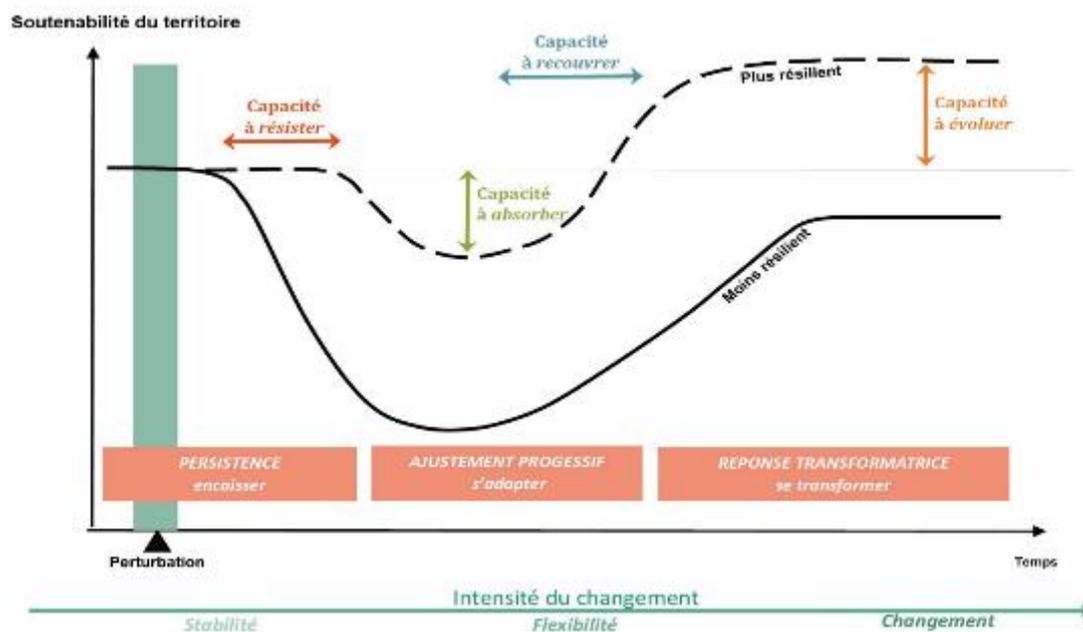
- Être présent pendant toute la démarche
- Participer : il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponses
- Être bienveillant et à l'écoute des autres, sans jugement

La notion de résilience – Présentation de M. Guilbot du Cerema

La résilience est pour le Cerema la capacité d'un système (ici le territoire de Pouzauges) à :

- résister à une perturbation (qui peut être un choc brutal ou une évolution lente comme le changement climatique)
- encaisser cet impact en l'absorbant et s'adaptant pour revenir à un état satisfaisant
- se transformer, évoluer pour arriver à un état « augmenté », que ce soit pour l'environnement, l'économie locale, le lien social, les activités du territoire.

Il faudra se poser la question ensemble d'où est ce qu'on en est aujourd'hui du point de vue de la biodiversité à Pouzauges, et à quel état l'on souhaite arriver.



1 Schéma de la résilience – source Cerema

La notion de résilience en écologie – Présentation de M. Le Mitouard, écologue au Cerema

La résistance d'un système vivant (écosystème, espèce, population...) est sa capacité à résister à une perturbation. Sa résilience est sa capacité à revenir plus ou moins rapidement à un état d'équilibre, avec un système stable dans son ensemble, à l'instar d'une forêt se régénérant suite à un incendie.

Quelle biodiversité pour les habitants de Pouzauges ?

Parmi les images proposées pour représenter la biodiversité, trois sont ressorties pour les participants :

- Une coupe de sol avec des lombrics
- Une mésange qui boit de l'eau
- Une prairie humide avec un troupeau de vaches



Discussion :

- Les chocs brutaux (anthropisation, destruction brutales) et l'influence à long terme (changement climatique) n'ont pas la même intensité et posent des problématiques différentes et donc des stratégies et actions différentes.

- Réfléchir à ce sur quoi on peut agir, concrètement, localement. Ce sur quoi on a une marge d'actions
- L'obstacle à la protection de la biodiversité est qu'elle n'est pas palpable instantanément. Sa chute reste pour l'instant essentiellement théorique pour les acteurs du territoire, on n'en voit pas les conséquences dans son quotidien. Pose la question de comment on « rémunère », rend visible sur le moment les actions de protection de la biodiversité. Notamment vis-à-vis du monde agricole : comment pousser l'agriculteur à intégrer un intérêt général pour lequel il n'a pas de retour financier immédiat.
- Besoin de temps, difficile de se détacher de ce qu'on a appris à l'école, des pratiques habituelles (maïs, blé, régras). L'apprentissage se fait sur le terrain, « entre nous » avec parfois des résultats très intéressants comme avec le non labour
- Il sera important de poser quel est le stade initial que l'on prend en compte : est-ce que l'on est en phase descendante, que l'on va descendre plus bas, que l'on est déjà en bas ? [Par rapport au schéma de la résilience] et quel objectif on se fixe.
- Problème de la connaissance très fragmentaire de la biodiversité. Par exemple, concernant la flore, seuls 4 % du territoire ont fait l'objet d'inventaires et la connaissance des sous-sols est infime.
- Il existe néanmoins des espèces « cibles », « indicatrices » qui permettent d'avoir une idée de l'état de la biodiversité.
- La biodiversité est liée à la diversité des milieux et indirectement à celle des paysages.
- Il faudra que tout le monde y trouve son compte : quel bénéfice peut être fait : pour la collectivité, pour l'exploitant... (par exemple pour la gestion des haies)

Les impacts du changement climatique sur le territoire de Pouzauges – Présentation de M. Salvayre de Météo France

En moyenne on tend à un réchauffement du territoire, avec de plus en plus de vagues de chaleurs, de moins en moins de vagues de froid. Avec un réchauffement du territoire de Pouzauges entre +1,1° et 4° en 2070-2100 selon les scénarii (action de réduction des émissions de CO₂ ou non). Il faut toutefois rester modeste sur la précision de ces modélisations à l'échelle du territoire.

Les conséquences attendues sont la généralisation des épisodes de sécheresse et des pics de gel, la remontée d'espèces indésirables comme le moustique tigre, l'augmentation du risque d'incendie.

Plus vite on agira, que ce soit pour l'atténuation ou l'adaptation, et moins fortes seront les conséquences.

Les données météorologiques sont issues de la station implantée à Pouzauges depuis 1950.

Discussion :

« - Influence du climat sur la biodiversité est composé de multiples facteurs.

Ex : il faut regarder les températures la nuit : période de chaleur n'a pas le même impact en termes de biodiversité si la température redescend la nuit et permet à la nature de « souffler » ou si l'on a des nuits tropicales.

- Tous les facteurs qui peuvent influencer la biodiversité n'évoluent pas de la même façon et dans la même mesure selon les territoires.

Il est intéressant de regarder non pas uniquement les projections futures mais les évolutions passées pour voir ce qui a le plus influencé la végétation et l'évolution des territoires.

- L'objectif de la démarche n'est pas tant « quel impact de Pouzauges sur le climat » mais « comment le climat va avoir un impact sur Pouzauges et nos modes de vie. Qu'est-ce que ça signifie pour Pouzauges demain ? Et sur quelles dimensions peut-on agir concrètement, nous les acteurs du territoire »

- Niveau de conscience et d'appréhension de la perte de biodiversité et du changement climatique dépend de l'activité des personnes et de l'espace-temps dans lequel elles se situent.

- Plus on acquiert d'informations plus on se dit qu'on ne connaît pas grand-chose, plus l'on se rend compte que beaucoup de solutions sont assez simplistes et ne sont pas de vraies solutions.

- Attention à ne pas focaliser sur l'évolution du climat sur lequel on ne peut que peu agir localement. L'agriculture et le comportement humain ont des impacts très importants sur la qualité des eaux et des sols. Il faut regarder l'ensemble des paramètres et mettre un focus sur les dimensions où l'on peut agir en réalité au local.

Les impacts du changement climatique sur la biodiversité – Présentation de M. Desnouhes du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Sèvre et Bocage

Sur le pays de Pouzauges, les séries de données sur la biodiversité sont relativement récentes rendant difficile de voir des évolutions sur le long terme.

De nouvelles espèces peuvent apparaître comme le héron garde bœuf, d'autres être favorisées par l'absence d'épisodes de gel à l'instar du ragondin.

Les rythmes saisonniers changent et influencent la productivité de certains espaces cultivés : exemple de la production fourragère qui malgré une augmentation de la production au printemps, diminuerait en été ou d'un début de floraison plus précoce des pommes golden.

La répartition des essences forestières pourrait également évoluer comme le hêtre qui pourrait très difficilement se maintenir contrairement au chêne vert qui trouverait des conditions plus favorables.

Discussion :

« - Complexité de se projeter, beaucoup d'incertitudes. Tendance à ne pas se poser de question au jour le jour et de faire comme on a toujours fait.

- Il ne faut pas que regarder la quantité mais aussi la diversité des espèces.

- Face à l'impossibilité de tout connaître et aux nombreuses incertitudes il faut peut-être renoncer à l'inventaire exhaustif mais favoriser les approches que l'on sait favorables à la biodiversité. Agir sur les facteurs et conditions favorisant la biodiversité plutôt que d'attendre de trouver LA bonne espèce ou de pouvoir tout dénombrer.

- Ne pas attendre d'avoir toujours plus de connaissance pour pouvoir engager les transformations : on ne peut pas précisément tout savoir dans le détail. Se dire que dans cette question de biodiversité on ne maîtrise pas tout et qu'il y a plein d'inconnues tout en posant des choix sans regrets : quel choix on peut poser aujourd'hui sans regrets pour demain. En

effet, l'espace-temps n'est pas le même pour la flore et la faune (ex : temps long pour la gestion forestière)

- Est-ce qu'il faut laisser la nature faire ou la forcer à changer. Est-ce qu'il faut jouer aux apprentis sorciers et se dire qu'il faut planter telle ou telle espèce ou laisser faire ? On prend un risque à implanter de nouvelles choses, on anticipe quelque chose de très incertain. Faire attention à ne pas chercher à corriger la biodiversité.

- Zones laissées à l'abandon et libre court naturel sur le territoire : ruisseau du Margon, Bois des Jaries qui est abandonné depuis plusieurs centaines d'années

Témoignage d'une démarche de résilience au changement climatique – Interview du Département de la Nièvre



Pour en savoir plus sur la démarche du département de la Nièvre :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/adapter-politiques-du-departement-nievre-plus-resiliente>

Le plus gros enjeu d'une démarche de résilience est de mobiliser les citoyens et les élus.

Le département de la Nièvre a mis en place un conseil départemental des citoyens en transition qui, entre autres, permet de proposer des pistes des meilleurs canaux pour mobiliser les citoyens dans leurs diversités.

Une telle démarche nécessite un portage politique fort qui elle seule permet la mobilisation effective de l'ensemble de la collectivité. Il faut donc impliquer l'opposition dans la démarche. L'enjeu est que l'adaptation au changement climatique devienne une question qui se pose naturellement lorsque l'on pense construction d'un projet pour tous les agents.

Une des difficultés majeures est la difficulté à se projeter, il faut réussir à mobiliser autour de récits, objectifs communs. Il a aussi pu être reproché à la collectivité de chercher à s'adapter plutôt que de chercher à atténuer les effets du changement climatique.

Il faut être ambitieux et modeste. Ambitieux, car il ne faut pas se limiter à un seul sujet, comprendre les enjeux dans leurs complexités. Et modeste, car il faut savoir rester pragmatique, on ne peut pas couvrir tous les enjeux, il faut fixer des priorités mais s'y tenir.

Discussion :

- Il est important d'avoir une règle de gouvernance locale sur la résilience. Le Cerema est là pour aider à avancer mais aussi pour outiller afin que la collectivité puisse continuer par elle-même la démarche d'adaptation et de transformation au long cours.

- Cela pose la question des indicateurs pour mesurer l'effectivité de la démarche et des actions dans le temps long.

Gestion forestière et changement climatique – Intervention de M.Blanchard

- Important d'avoir les connaissances et outils pour intégrer la résilience à chacune des décisions. Par exemple dans le cadre des forêts est en train d'être mis en place la plateforme

climescence qui permet en fonction d'une station donnée, du climat et son évolution présumée de voir quelles seraient les essences les plus aptes à se développer sur le territoire. À ne pas prendre pour argent comptant mais comme un outil de diagnostic en plus des autres données.

- Se poser la question des pratiques. Exemple depuis la tempête de 99, un nouveau parc d'engin est utilisé pour la gestion des forêts et détruit les sols, la faune et la flore en tassant le sol (moins de stockage d'eau, asphyxie des sols, mauvaise circulation de l'eau...)

Conclusion et clôture du séminaire

Chacun a été invité à indiquer des lieux et problématiques importantes à soulever lors de la visite de terrain du **12 novembre 2020**. Il s'agit de prioriser les lieux et sujets sources d'enjeux, conflits, ressources sur la question de la biodiversité.

3.3 Les points à ne pas louer dans la démarche du point de vue des participants

Dans un questionnaire remis aux participants, il leur a été demandé de lister les points à ne pas louer dans la démarche.

Les principaux points émergeant sont :

- Arriver à définir un niveau cible à atteindre de la biodiversité pour la collectivité et un point de référence dans une démarche d'évaluation des actions qui seront mises en place ;
- Définir le rôle de chacun par typologie d'action (collectivités, habitants, industriels, agriculteurs, etc.) selon ses moyens et ses besoins ;
- Déterminer l'impact humain sur un milieu ou le non-impact humain sur un milieu ;
- Inventorier les activités qui ont un impact sur la biodiversité et sur lesquelles il est possible d'agir dont certaines rapidement pour asseoir et crédibiliser la démarche ;
- Identifier les pratiques vertueuses et les leviers d'action du territoire pour les dupliquer lorsque les mêmes conditions sont réunies ;
- Ne pas oublier la perte des écosystèmes de par la fragmentation des milieux et par conséquence la diversité génétique ;
- Arriver à mobiliser tous les acteurs du territoire en créant une émulation collective et identifier quel acteur coordonne pour chaque action ;
- Se fixer des objectifs concrets et réalisables ;
- Communiquer, faire voir, et donner envie de reproduire en formant et en sensibilisant ;
- Se donner des objectifs chiffrés et budgétisés ;
- Ancrer la démarche dans les autres démarches en cours.

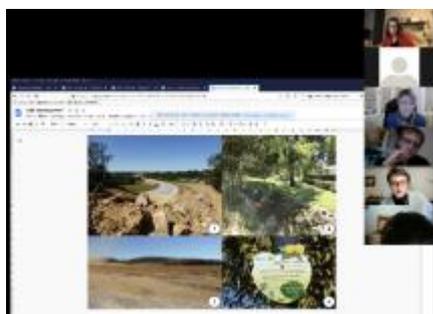
4. ATELIERS EN VISIO-CONFERENCE

La pandémie du Covid-19 a interrompu la démarche qui devait se poursuivre par un atelier de découverte collective du territoire basé sur une visite de terrain puis un débriefing de cette dernière. Néanmoins, la dynamique lancée en octobre ne s'est pas perdue puisqu'une série d'ateliers en webinaire a eu lieu dont un atelier basé sur une visite virtuelle du territoire.

4.1 Atelier du lundi 23 novembre 2020

« Et si, on visiOtait le territoire autour de photos ? »

4.1.1 Les participants



Une trentaine de participants en visio-conférence participaient à ce premier atelier qui s'est tenu en soirée.

4.1.2 L'objectif de l'atelier

L'objectif de ce temps d'échange était de partager des constats (atouts, dynamiques, difficultés, intérêts en jeu pour le territoire et ses acteurs, etc.) au travers de photographies choisies du territoire.

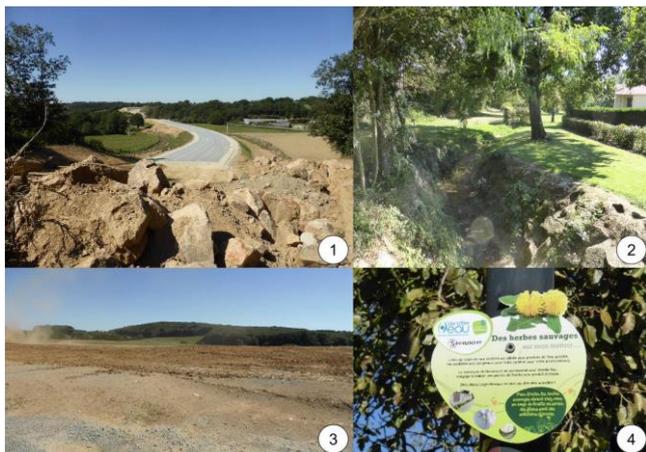
Les participants étaient divisés en quatre salles : une salle dite « agriculture », une salle dite « aménagement », une salle dite « eau et milieux aquatiques », une salle dite « forêt-bois ».



Salle dite « agriculture »



Salle dite « eau et milieux aquatiques »



Salle dite « aménagement »



Salle dite « forêt bois »

Les participants avaient 20 minutes pour échanger librement sur les 4 photos de leur salle, avant de changer de salle deux fois encore. Chaque participant a donc pu s'exprimer sur trois des quatre thématiques présentées.

4.1.3 Les échanges de l'atelier (cf. annexe)

Les échanges de chaque salle étaient tournés vers des questions telles que :

- Quelles fonctions assurent ces lieux pour le territoire et ces acteurs ?
- Quelle est l'importance de la biodiversité dans ces lieux ? et les dynamiques à l'œuvre ?
- Quelles sont les difficultés qui s'illustrent dans ces lieux ?
- Quels sont les intérêts ici en jeu pour le territoire et ses acteurs ? (Économique, patrimonial, bien-être, environnementaux, politiques etc.) et qui les porte ?
- Qu'est ce qui pourrait être fait pour rendre ces lieux plus résilients ?

4.1.4 Les suites de l'atelier

Suite aux différents échanges, les interactions autour de l'agriculture et de l'aménagement sont apparues prioritaires et intégratrices pour la biodiversité, nécessitant de s'y intéresser plus en détail.

4.2 Ateliers « systémiques » du lundi 14 décembre 2020 et du lundi 8 février 2021

« Et si, on construisait ensemble les systèmes liés à la biodiversité du Pays de Pouzauges ? »



4.2.1 Les participants

Une trentaine de participants en visio-conférence participaient à ce deuxième et troisième atelier qui se sont tenus en soirée.

4.2.2 L'objectif de l'atelier

Suite aux différents échanges [annexés au carnet] lors du premier temps d'échange et de son approche paysagère, les interactions autour de l'agriculture et de l'aménagement sont apparues prioritaires pour la biodiversité, nécessitant de s'y intéresser plus en détail. L'objectif de ces second et troisième ateliers était de porter une attention aux fonctions du territoire qui ont un lien direct ou indirect avec la biodiversité et d'envisager les liens entre ces fonctions pour identifier les "systèmes" territoriaux impliquant la biodiversité. Le premier système était centré autour de l'agriculture dans le territoire et présenté à la manière d'une carte mentale identifiant les liens et chaînes d'impact. Le second système était centré autour de l'aménagement dans le territoire.

4.2.3 La lecture du système agriculture (cf. annexe)

La carte mentale a été établie pour comprendre la place de l'agriculture au sein du Pays de Pouzauges et identifie en premier lieu le changement des pratiques agricoles de l'élevage vers les grandes cultures sur le territoire. Ce changement de pratique agricole a pour conséquence des pressions exercées sur le bocage et plus largement sur la biodiversité. On retrouve donc [du centre vers la droite] à partir de la catégorie « pratiques agronomiques » [en marron], une catégorie « pression sur le bocage » [en orange] qui agit lui-même directement sur le système « bocage » [en vert] qui comprend les boisements, les haies, les prairies, les mares, les zones humides, les cours d'eau, et la ripisylve. La dimension agricole est également en lien avec l'alimentation [du centre vers la gauche]. En effet, les « pratiques agronomiques » [en marron] génèrent des « productions agricoles » (lait, viande, etc.) [en violet]. Ces produits agricoles sont envoyés vers différents « marchés de distribution » [en bleu] puis vers de « l'industrie alimentaire » locale ou plus nationale ou internationale [en bleu-vert] pour enfin arriver à la question de l'alimentation locale et à l'alimentation des habitants du Pays de Pouzauges.

Il existe une pratique dominante qui est l'élevage qui produit de la viande et du lait mais qui est en diminution, car la place de l'élevage se réduit au profit des grandes cultures (cultures céréalières). Ces produits alimentaires (lait et viande) sont donc plutôt en diminution.

Dans le territoire, il apparaît des pratiques plus minoritaires mais qui progressent comme l'agroforesterie : cela diversifie un peu les productions, et apparaît un maraîchage plus local. Ces produits alimentaires approvisionnent d'autres modes de distributions notamment des marchés locaux pour les particuliers et notamment le marché local public (restauration scolaire). Il existe aussi une diversification des canaux de distribution. Et ainsi l'alimentation locale du Pays de Pouzauges se diversifie.

Il a été établi un lien entre les pratiques agricoles avec l'élément central du paysage qui est le bocage.

La pérennisation du bocage est très liée à l'élevage et à l'entretien qui y est fait qui va dépendre pour l'éleveur de coût (temps et argent). Ainsi la pérennisation du bocage dépend en partie des investissements de la part des éleveurs du territoire. La valorisation par la filière bois ou directement sur l'image de leurs productions sont les seuls intérêts qui peuvent y trouver outre tous les services écosystémiques reliés à la haie. En effet, le système bocager est support de services tel que le drainage des eaux, l'effet ombrage, etc. apportant des interactions intimement liées à l'élevage.

Par le changement de pratique agricole, il existe un certain nombre de pressions sur le bocage notamment celle liée à l'augmentation de la taille des parcelles qui entraîne une baisse de linéaire de haies.

Il n'y a pas que le changement de pratique qui peut avoir des effets sur le bocage et les cours d'eau, ont également été identifiés les effets du changement climatique qui font augmenter les pressions notamment sur les zones humides et les cours d'eau.

Apparaissent sur le système des espèces patrimoniales ou typiques du bocage qui peuvent être indicatrices de la qualité du bocage.

Enfin, a été noté l'intérêt du bocage en termes de paysage [*lien entre la partie de gauche et celle de droite*]. Le lien se fait en particulier avec le tourisme et la marque employeur. Ces deux composantes peuvent être reliées entre elles notamment pour les usines agroalimentaires qui s'ouvrent au tourisme d'entreprises. Dans l'attractivité territoriale, à la fois le paysage mais aussi la qualité alimentaire présente sur le territoire peuvent être des facteurs d'attractivité.

4.2.4 La lecture du système aménagement (cf. annexe)

La carte mentale a été établie pour comprendre la place de l'aménagement au sein du Pays de Pouzauges et identifie en premier lieu les deux manières d'aménager le territoire [*en marron*] : l'étalement urbain ou le renouvellement urbain. L'étalement urbain se caractérise par l'artificialisation des espaces agricoles et/ou naturels. À l'intérieur des espaces urbanisés, on retrouve plusieurs typologies d'aménagement [*en jaune*] : des espaces publics, des espaces de loisirs et de tourisme, des équipements collectifs, de l'habitat, des activités économiques (activités industrielles, activités tertiaires et agriculture). Les infrastructures et les réseaux lient ensemble les différents aménagements d'un territoire.

Par mesure de simplification, on a décidé de retenir plutôt que par typologies d'aménagement ce qui relève du bâtiment de ce qui relève du non-bâti.

Par exemple pour un aménagement agricole, on retrouvera dans la partie bâtiment le bâti de l'exploitation et en non-bâti les espaces cultivés.

Dans un territoire, on va s'intéresser à la manière de l'aménager [*en violet*] : comment on le construit, comment on le compose : quelle architecture, quelle source d'énergie, quel type d'assainissement, quel éclairage, quelles plantations, quels matériaux. Cette manière d'aménager le territoire s'inscrit dans la temporalité de l'aménagement avec différents phasages [*en vert clair*] : celui de la fabrication et de l'extraction, celui de la mise en œuvre (phase travaux), celui de l'utilisation de l'aménagement en parallèle de la gestion de cet aménagement et puis la phase « fin de vie ». L'aménagement du territoire et sa temporalité vont exercer des pressions diverses [*en orange*] sur la biodiversité (milieux et espèces) [*en vert foncé*] : îlot de chaleur, exploitation des ressources, imperméabilisation des sols, pollutions (sol, air, eau), espèces exotiques envahissantes, bruit, destruction et déconnexion des habitats et fragmentation des milieux. L'urbanisation du territoire, du fait d'une consommation d'espaces et de changement d'usage du sol, va fragmenter les milieux et déconnecter les habitats.

Des pressions externes à l'aménagement d'un territoire [*en rouge*] s'exercent également sur la biodiversité telle que le changement climatique ou la demande en eau (potable, irrigation, etc.). Dans le système, on retrouve également comme pression externe au territoire l'incidence du Puy du Fou qui a des incidences directes sur les infrastructures et les réseaux ainsi que sur l'aménagement des espaces de loisirs et de tourisme.

Dans tout système, et comme celui de l'agriculture, on retrouve un lien direct entre biodiversité et les espaces naturels et agricoles dans lesquels habitent les espèces et qui composent les différents milieux.

Des initiatives en lien avec l'aménagement [en rectangle orange] pour mieux concevoir le territoire existant déjà au sein du Pays de Pouzauges telle que la gestion « écologique » de la zone économique de Montifaut, la politique de récupération des friches industrielles, la démarche « 0-phyto » ou l'aide à l'habitat exemplaire en matériaux biosourcés.

Ont été rajoutés dans le système les acteurs qui gravitent autour de l'aménagement [en bleu] : les collectivités et la sphère privée (habitants, aménageurs, entreprises de paysages, artisans et constructeurs).

Le projet de territoire [en beige] est un marqueur fort, car il relie le territoire de la manière de l'aménager. La démarche « éviter, réduire et compenser » (ERC) [en vert d'eau] permet notamment de réduire les pressions exercées par l'aménagement sur la biodiversité par des réflexions sur l'atteinte à l'environnement de chaque aménagement.

4.2.5 Les échanges de l'atelier

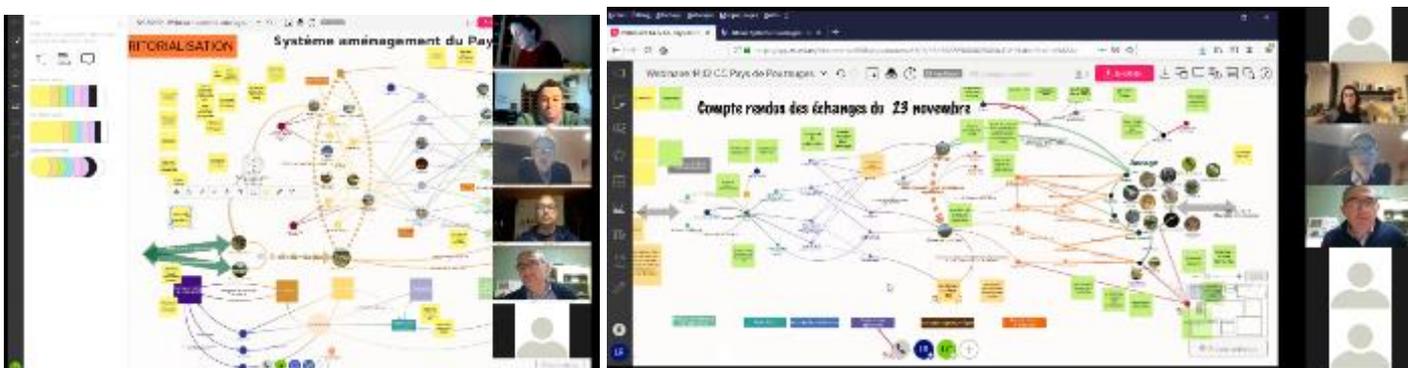


Pour vous, en 1 à 3 mots, c'est quoi l'aménagement dans le Pays de Pouzauges?



Les ateliers débutaient avec un « brise-glace » demandant aux participants que représentaient pour eux l'agriculture ou l'aménagement dans le Pays de Pouzauges.

Pendant les deux fois deux heures d'ateliers, les participants ont pu consolider les systèmes qui leur ont été commentés et notamment confirmer les interactions entre les différents objets. Puis dans un second temps, chaque système a été annoté avec les spécificités du territoire (ce qui existe dans le territoire, ce qui est déjà mis en œuvre, ce qui pourrait être mis en œuvre et les interactions les plus prégnantes ont été mises en valeur).



Annotations des deux systèmes via l'application Mural grâce à l'ajout de post-it virtuels

Ces deux systèmes, auxquels ont été intégrés d'autres éléments sur l'eau et la forêt, ont permis d'établir un diagnostic synthétique du territoire et d'identifier les chaînes d'impacts.

Les systèmes « agriculture » et « aménagement » sont annexés à ce carnet d'atelier.

4.2.6 Les suites des ateliers « systémiques »

Un prochain atelier devra permettre d'identifier collectivement les chaînes d'impacts ou axes stratégiques jugés prioritaires pour agir pour la préservation de la biodiversité sur le territoire.

5. COPIL DU VENDREDI 19 MARS 2021

Suite à la définition de ces deux systèmes (aménagement et agriculture) et de l'ensemble des échanges ayant eu lieu depuis le début de la démarche, il a d'abord été proposé pour validation au COPIL des points de vue qui font consensus et d'autres qui font débat.

Ce qui fait consensus...

Le bocage est l'élément central du territoire et de sa biodiversité. Il est l'atout majeur du territoire, sa marque, en termes de tourisme et d'attractivité et de qualité de vie.

La diminution du linéaire de haies et la dégradation du bocage sont des dynamiques qui se poursuivent.

Depuis plusieurs décennies, l'augmentation de la taille des parcelles, la mécanisation agricole, la baisse de main d'œuvre et l'exportation de produits hors du territoire sont à l'œuvre.

De nouvelles pratiques agricoles telles que l'agroforesterie et le maraîchage biologique émergent sur le territoire.

Le bocage et sa biodiversité dépendent en grande partie des pratiques agricoles. Elles sont sources de pressions mais sont surtout indispensables au maintien de ces milieux bocagers dans le temps.

Pour préserver la biodiversité et les milieux, il faut d'abord préserver l'agriculture et donner les moyens aux agriculteurs d'être rémunérés pour les services rendus à la nature.

La mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles favorisant la biodiversité nécessite de nouveaux débouchés, de nouvelles filières. Il est nécessaire d'accompagner les changements de pratiques. Ce constat s'applique à toutes les thématiques confondues, comme la sylviculture.

Toutes les thématiques traitées lors des différents ateliers (agriculture, eau, bois, aménagement) sont intimement imbriquées.

L'artificialisation des sols exerce une pression sur la biodiversité. Il est important de concilier projet d'aménagement et préservation de la biodiversité.

Le plus efficace est d'appréhender les impacts prévisibles des aménagements le plus en amont possible et de renforcer la démarche « ERC » (éviter, réduire, compenser) tout au long du projet.

En termes d'aménagement, il faudra « faire autrement à l'avenir », prendre en compte la spécificité du territoire, et aménager en s'insérant dans l'existant.

Les acteurs sont conscients de la fragilité des milieux face au changement climatique et plus particulièrement sur les arbres (forêts et bocages) et les milieux aquatiques.

La communication et la pédagogie sont importantes dans la démarche et sont à développer.

Les espaces urbains et naturels sont encore trop cloisonnés.

Comment faire pour que les habitants soient conscients que la biodiversité fait partie de leur cadre de vie, qu'ils peuvent agir dessus et qu'ils acceptent des mesures en faveur de la biodiversité qui changeraient leurs habitudes. (Notion de bien commun)

Ce qui fait débat...

Si les acteurs s'accordent sur ces différents constats, les différents moyens d'agir sont plus discutés notamment sur la suffisance ou non des outils déjà existants sur le territoire (notamment en termes de planification).

Les possibilités d'action sur l'agriculture, qui est avant tout soumise aux règles du marché, semblent parfois limitées.

La stratégie à adopter pour accompagner la transition du patrimoine arboré fait débat : soit planter des essences locales en diversifiant, soit planter de nouvelles essences plus adaptées soit les deux.

Quelle structure, quelle bonne combinaison (bocage, forêt, prairies...) permettrait de maintenir / d'optimiser la biodiversité ?

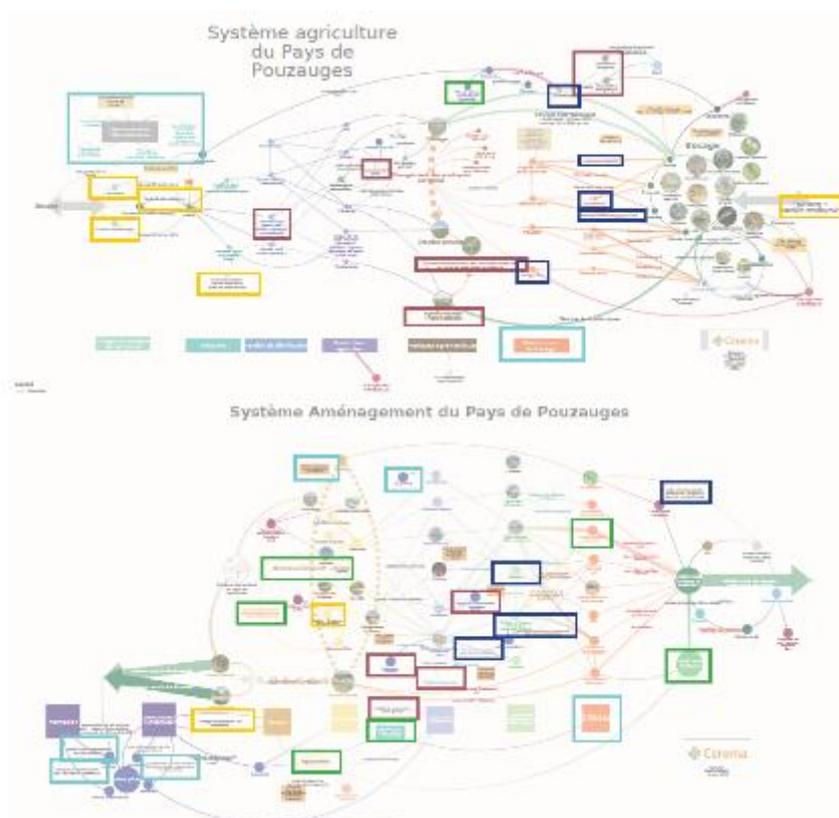
Le niveau d'ambition pour économiser le foncier n'est pas partagé et est fortement lié aux habitudes de la population.

La manière d'appréhender les enjeux économiques et environnementaux ne sont pas équivalents dans la décision.

L'aménagement implique-t-il de tout détruire pour reconstruire ? Est-ce qu'un projet « violent » pendant les travaux mais qui prend en compte la biodiversité de façon finale (zone arborée, prairie...) est satisfaisant ?

L'échelle des actions à envisager dans la démarche n'est pas partagée.

Quelle légitimité pour la communauté de communes à intervenir en faveur de la biodiversité lorsqu'il y a un déficit ou un trop-plein d'acteurs ?



Orientations de travail

- **Aménagement du territoire**
(conception nouvelle du territoire par l'entrée biodiversité)
- **Gestion du territoire**
(haies, espaces en friches, espaces de respiration, entretien, etc.)
- **Nouvelles filières à créer**
(bois, agricole, construction, etc.)
- **Valorisation biodiversité**
(tourisme, loisirs, agriculture)
- **Concertation et sensibilisation**
(entreprises, agriculteurs, habitants, etc.)

De ces points de vue, ont émergé cinq orientations de travail qui sont également issues des deux systèmes amendés lors des ateliers en visioconférence.

On retrouve donc dans chacune des orientations de travail un principe qui découle des échanges qui ont pu avoir lieu lors de l'explication du système agriculture (Ag) ou de celui de l'aménagement (Am).

Les cinq grands principes qui ont été proposés et validés par le COPIL sont :

- Concevoir le territoire par l'entrée biodiversité [Aménagement du territoire] ;
- Créer ou impulser de nouvelles filières en faveur de la biodiversité (bois, agricole, construction, etc.) [Création de nouvelles filières] ;
- Gérer différemment les espaces du territoire pour préserver la biodiversité : haies, espaces en friches, espaces de respiration, entretien des espaces [Gestion du territoire] ;
- Agir en lien avec le tourisme, les loisirs, l'agriculture ou les entreprises du territoire pour valoriser la biodiversité [Valorisation de la biodiversité] ;
- Sensibiliser et communiquer avec les acteurs du territoire pour les impliquer dans la préservation de la biodiversité (entreprises, habitants, agriculteurs, etc.) [Concertation et sensibilisation].

Orientations possibles sur le territoire du Pays de Pouzauges

Aménagement du territoire

(Ag) Exemple : Terres de lien (achat de terres agricoles)
 (Am) Imperméabilisation des sols
 (Am) Projet de territoire
 (Am) Porosité entre les espaces publics et les espaces privés : continuité
 (Am) Renouvellement Urbain
 (Am) Trames vertes et bleues
 (Am) Démarche ERC

Principe : concevoir le territoire par l'entrée biodiversité

Principe : sensibiliser et communiquer avec les acteurs du territoire pour les impliquer dans la préservation de la biodiversité (entreprises, agriculteurs, habitants, etc.)

Concertation et sensibilisation

(Ag) Comment mobiliser le plus de monde ?
 (Ag) Sensibilisation sur le rôle de la haie (biodiversité et pas que parcelle)
 (Ag) Sensibilisation sur le prix de la viande et de ses « véritables » coûts
 (Ag) / (Am) Communication sur les pressions sur le bocage
 (Am) Manque de connaissance sur les végétaux
 (Am) Manque de connaissance des « nouveaux » matériaux
 (Am) Acceptabilité et communication sur les coûts de construction en biosourcés
 (Am) Communication existante sur le territoire à valoriser : site Lib'Alc'Terre et la gestion écologique de la zone économique de Montfaut

Principe : créer ou impulser de nouvelles filières en faveur de la biodiversité (bois, agricole, construction, etc.)

Création de nouvelles filières

(Ag) Filière bois bocage (valorisation énergétique et financière)
 (Ag) Abattoir mobile à la ferme
 (Ag) Nouvelles pratiques agricoles (agroforesterie)
 (Am) Modèle de construction à faire évoluer
 (Am) Filière de matériaux biosourcés
 (Am) Exemple local : entreprise Menard (bois)
 (Am) Réseau de pépiniéristes (végétation locale)



Gestion du territoire

(Ag) Entretien du bocage
 (Ag) Irrigation des cultures
 (Am) Gestion des espaces verts
 (Am) Utilisation et choix des essences
 (Am) Aménagement et recyclage des friches
 (Am) Enjeu de préservation des espaces de respiration dans les centres-bourgs

Principe : gérer différemment les espaces du territoire pour préserver la biodiversité : haies, espaces en friches, espaces de respiration, entretien de ces espaces

Principe : agir en lien avec le tourisme, les loisirs, l'agriculture ou les entreprises du territoire pour valoriser la biodiversité

Valorisation de la biodiversité

(Ag) Vente directe à la ferme
 (Ag) Tourisme
 (Ag) Marque employeur telle que la contractualisation de Fleury-Michon avec les agriculteurs
 (Ag) Image de marque du territoire
 (Am) Loisirs (randonnées, course d'orientation, etc.)



Tout au long de la démarche, les participants ont été invités à faire parvenir leurs remarques et avis sur les points de vue, décisions, etc. Ainsi, a été reçu l'avis de Madame Châtaigner sur les orientations possibles sur le territoire du Pays de Pouzauges avec des compléments ou des remarques sur les points composant chaque orientation avec des propositions d'action pour certaines ou des recommandations pour d'autres.

Sur l'orientation autour de l'aménagement du territoire :

Madame Châtaigner propose d'encourager la démarche associative qui existe sur certains territoires mais pas au sein de Pays de Pouzauges : « Terre de Liens » qui permet la location de terres à de jeunes agriculteurs qui veulent s'installer notamment en agriculture biologique, mais qui n'ont pas accès aux aides financières.

L'imperméabilisation des sols est causée par des labours profonds et l'emploi d'intrants chimiques qui font disparaître les vers de terre – qui aèrent le sol – et la vie microbienne du sol.

Les trames vertes et bleues sont importantes pour permettre le déplacement des espèces et le renouvellement génétique.

Concernant la démarche « ERC » : le plus important pour elle, c'est d'éviter d'arracher des haies. Actuellement, on a peu de scrupules à arracher des haies parce qu'il y a obligation de compenser cet arrachage. Or, il n'est pas possible de compenser l'arrachage d'une haie centenaire qui détruit en même temps sa faune et sa flore adventice.

Sur l'orientation autour de la gestion du territoire :

Concernant l'entretien du bocage : selon Monsieur Sachot [suite à la visite de terrain de juillet 2021], les matériels existent pour entretenir les haies, il faut arriver à montrer l'intérêt financier du bois énergie et du bois d'œuvre.

Sur le sujet de l'irrigation des cultures, il faudrait proscrire l'aspersion des cultures en été et choisir des variétés ne nécessitant pas de recours à l'irrigation en été. Ainsi, les « bassines » sont à proscrire, car elles amputent les nappes phréatiques des précipitations hivernales et n'incitent pas les agriculteurs à changer leurs pratiques.

Sur le territoire, il faudrait que la gestion des espaces verts utilise la gestion différenciée.

Concernant l'utilisation du choix des essences, il ne faudrait planter que des essences locales, privilégier les essences mellifères et /ou dont les baies nourrissent les oiseaux en hiver (prunellier, aubépine monogyne, etc.) et encourager les pépiniéristes à développer ces essences en communiquant sur l'intérêt de ces essences locales.

Sur le sujet de l'aménagement et du recyclage des friches sur le territoire, elle précise que les friches sont utiles pour la biodiversité, mais, pour éviter qu'elles ne se ferment, utiliser l'éco-pâturage pour leur entretien.

Pour répondre à l'enjeu de préservation des espaces de respiration dans les centres-bourgs : il pourrait être recréé des espaces enherbés en plantant des arbres pour faire baisser la température en été tout en diminuant les surfaces bitumées : cheminements et parkings perméables. Enfin, il faudrait dans certains aménagements prévoir des espaces de rencontres (bancs, tables, préau, etc.) à construire avec les usagers.

Sur l'orientation autour de la concertation et de la sensibilisation :

Madame Châtaigner propose pour sensibiliser sur le rôle de la haie une fête de la haie pour expliquer à la population les différents rôles et intérêts de la haie.

Pour sensibilisation sur le prix de la viande et de ses « véritables » coûts, il pourrait être intéressant de communiquer sur le bilan carbone d'une vache nourrie à l'herbe, bien inférieur à celui d'une vache élevée au maïs et au tourteau de soja importé et de promouvoir le « moins de viande mais de meilleure qualité ».

Pour réduire les pressions sur le bocage, il est nécessaire de préserver un élevage extensif avec haies (disparition de l'élevage extensif = disparition des haies et du bocage).

La communication sur les coûts de construction en matériaux biosourcés et un fléchage des professionnels compétents serait un prérequis pour que des acteurs du territoire se lancent dans cette filière. Des exemples concrets et chiffrés de réalisations dans la région devraient être donnés pour « se rendre compte ». Enfin, elle s'interroge sur la notion de « gestion écologique » de la zone économique de Montifaut : qu'entend la collectivité par la notion de gestion écologique ? Est-ce la création de noues, de fossés enherbés ou la création d'un système de récupération des eaux pluviales ?

Sur l'orientation autour de la valorisation de la biodiversité :

Le territoire pourrait inciter les canaux du type : vente directe à la ferme ou vente sur les marchés locaux.

Pour l'image de marque du territoire, le Pays de Pouzauges ayant déjà engagé de nombreuses actions, il suffirait de les valoriser.

Ce COPIL a été aussi le moment de valider les grands principes du prochain atelier : « *Et si, on se servait d'articles de presse pour définir les orientations à donner et leur niveau d'ambition ?* »

6. ATELIER ARTICLES DE PRESSE

« Et si, on se servait d'articles de presse pour définir les orientations à donner et leur niveau d'ambition ? »

6.1 Les participants

Ageneau, A. Auberger, A. Bizon, D. Blanchard, Y. Bouchet, P. Croisé, L.Desnouhes, D. Dolé, V. Ferre, M. Gaborit, C. Girard, V. Guerin, L. Guilbot, E. Hallaert, E. Le Mitouard, C. Lemoine, C. Lumineau, E. Moreau, S. Moreau, F. Papin, C. Pelletier. V. Pete, C. Priou, P. Sachot.

6.2 L'objectif de l'atelier du lundi 28 juin 2021

L'objectif de l'atelier était d'imaginer des articles de presse suivant les cinq orientations proposées. Cet atelier imaginatif permet d'asseoir la direction que les acteurs participant à la démarche souhaitent prendre. Le Cerema a commencé par présenter cinq articles « fil de l'eau » qui, bien que fictifs, ont su parler aux participants car très réalistes pour certains qui s'étaient déjà déroulés sur le territoire. Les participants devaient par la suite imaginer à leur tour des articles qui développaient une vision de territoire pour un futur durable, souhaitable et réalisable. Parmi les cinq orientations possibles, les participants devaient choisir deux et écrire pour chacune d'elles un article de presse sur la thématique « résister ou résilier ».

6.3 Articles « fil de l'eau » présentés par le Cerema

ORIENTATION 1 : CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES

PRINCIPE : CRÉER OU IMPULSER DE NOUVELLES FILIÈRES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ (BOIS, AGRICOLE, CONSTRUCTION, ETC.)

RACHAT DE FLEURY-MICHON PAR UN FOND D'INVESTISSEMENT ANGLAIS ET RELOCALISATION DU SIÈGE AU HAVRE

Regroupant quelques 4000 salariés, le groupe Fleury-Michon, implanté depuis 1934 sur la commune de Pouzauges, est racheté par le fond d'investissement X, basé au Luxembourg. Si la grande majorité de la production est maintenue sur le site historique, le siège devrait être transféré au Havre, au plus près du port où transite à présent la majeure partie des matières premières utilisées par le groupe.

Conséquences du gros titre :

- Peu de lien avec les productions locales
- Peu de lien avec l'alimentation locale
- Pas d'implication de l'investissement citoyen
- Peu de lien avec les filières locales de transformation

Xjdsfghjklghfghkghdkgndkngkld dhdhdhg

Jhdghjklghfghkghdkgndkngkld dhdhdhg

Les à-côtés : cette rubrique relève d'autres aspects intéressants qui précisent l'article

Jhdghjklghfghkghdkgndkngkld dhdhdhg

"Citation : cette rubrique permet de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article"

ORIENTATION 2 : GESTION DU TERRITOIRE

PRINCIPE : GÉRER DIFFÉREMMENT LES ESPACES DU TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : HAIES, ESPACES EN FRICHES, ESPACES DE RESPIRATION, ENTRETIEN DE CES ESPACES

L'ORAGE DU 4 AOÛT, PROVOQUE D'IMPORTANTES GLISSEMENTS DE TERRAIN ET DÉTRUIT DE NOMBREUSES CULTURES

Le phénomène orageux d'une intensité jamais vu à cette saison a débuté dimanche à 16 heures et s'est prolongé toute la nuit. Les agriculteurs ne peuvent que constater les dégâts impressionnants sur les récoltes qui n'ont pas résisté aux glissements de terrain provoqués par des conditions particulièrement sèches des derniers mois, des pratiques intensives et la disparition du bocage ces dernières décennies.

Conséquences du gros titre :

- Des sols exposés depuis plusieurs semaines aux rayonnements solaires
- Des sols très compacts du fait du passage des engins et du peu de macrofaune du sol (vers de terre)
- Un fort ruissellement des pluies non arrêté par des obstacles

Xjdsfghjklghfghkghdkgndkngkld dhdhdhg

Jhdghjklghfghkghdkgndkngkld dhdhdhg

Les à-côtés : cette rubrique relève d'autres aspects intéressants qui précisent l'article

Jhdghjklghfghkghdkgndkngkld dhdhdhg

"Citation : cette rubrique permet de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article"

ORIENTATION 3 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PRINCIPE : CONCEVOIR LE TERRITOIRE PAR L'ENTRÉE BIODIVERSITÉ

DÉBUT DES TRAVAUX DE LA DÉVIATION DE SAINT-MESMIN, LE BOCAGE GRAND OUBLIÉ

Malgré de nombreux recours des associations de protections locales, les pelleuses ont débuté ce matin les travaux de défrichements pour la déviation de la D960 au niveau de la commune de Saint-Mesmin. Avec ces travaux, disparaît l'un des derniers bastions de bocage encore préservé et fonctionnel de la commune.

Les à-côtés : cette rubrique relève d'autres aspects intéressants qui précisent l'article

- Conséquences du gros titre :**
- Imperméabilisations des sols et consommation d'espaces agricoles
 - Arrachage de haies
 - Rupture des continuités écologiques
 - Cloisonnement accru des espaces naturels et urbains

Nécessité de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article

"Citation : cette rubrique permet de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article"

"Citation : cette rubrique permet de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article"

ORIENTATION 4 : VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ
PRINCIPE : AGIR EN LIEN AVEC LE TOURISME, LES LOISIRS, L'AGRICULTURE OU LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE POUR VALORISER LA BIODIVERSITÉ

LE PAYS DE POUZAUGES SE REFAIT UNE BEAUTÉ EN INAUGURANT DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DE RANDONNÉES EN BOIS EXOTIQUE

M. X, maire de Pouzauges, a inauguré ce samedi une nouvelle aire de pique-nique au bois de la Folie, premier aménagement d'un vaste plan d'amélioration des équipements des sentiers de randonnées du Pays de Pouzauges. Les sylviculteurs locaux regrettent l'utilisation de matériaux exotiques et l'absence d'une filière locale de bois d'œuvre.

Les à-côtés : cette rubrique relève d'autres aspects intéressants qui précisent l'article

- Conséquences du gros titre :**
- Peu de lien avec les productions locales
 - Mauvaise communication
 - Pas d'image de marque du territoire

Nécessité de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article

"Citation : cette rubrique permet de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article"

"Citation : cette rubrique permet de créer une citation qui peut venir de n'importe qui et en lien avec l'article"

ORIENTATION 2 : GESTION DU TERRITOIRE

PRINCIPE : GÉRER DIFFÉREMMENT LES ESPACES DU TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : HAIES, ESPACES EN FRICHES, ESPACES DE RESPIRATION, ENTRETIEN DE CES ESPACES

RÉDUCTION DE 50% DE L'APPORT DE DÉCHETS VERTS EN DÉCHETTERIE

- Gestion des haies : plantation d'espèces locales : les couper « en cèpe » tous les 3 ans > broyer et déposer en paillage aux pieds des arbres
- Tondre les pelouses seulement après les floraisons

Autres idées sur l'orientation :

> Orientation « valorisation de la biodiversité » pas choisie car trop proche dans les idées de la thématique « Concertation et sensibilisation »

Conséquences du gros titre :

- > Moins de véhicules à moteur sur les routes des déchetteries
- > Économie générale
- > Des essences qui nécessitent pas de taille → à mettre en regard avec un travail de sensibilisation de la population
- > Broyage sur place et broyage laissé sur place

ORIENTATION 2 : GESTION DU TERRITOIRE

PRINCIPE : GÉRER DIFFÉREMMENT LES ESPACES DU TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ : HAIES, ESPACES EN FRICHES, ESPACES DE RESPIRATION, ENTRETIEN DE CES ESPACES

« LE PAYS DE POUZAUGES RÉSISTE MIEUX QUE SES VOISINS À UNE SÉCHERESSE HISTORIQUE »

Grâce à un mix sur ces plantations et sa gestion de la ressource en eau, le territoire de Pouzauges résiste mieux que ses voisins à une sécheresse historique.

Autres idées sur l'orientation :

Question de l'irrigation des cultures > vrai accès à l'eau pour les espèces > difficulté
 Quelles essences pour résister au changement climatique ?
 La haiemais c'est le sujet de Dominique.

Conséquences du gros titre :

- > Haies protègent une fraîcheur
- > Choix de cultures, variétés des espèces animales et végétales.
- > Replantations de haies et d'arbres
- > Re-parcellisation/démembrement des parcelles agricoles avec plantations de nouvelles haies pour se fixer à 7 à 8ha de parcelles, en fonction de la topographie.
- > Une réflexion très en amont sur les usages de l'eau + des retenues très en amont pour permettre les arrosages indispensables des essences adaptées.
- > Adaptation des espaces en désimpermeabilisant
- > Tous les coeurs de bourg désimpermeabilisent les espaces publics pour permettre l'infiltration et préserver des îlots de fraîcheur.

ORIENTATION 3 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PRINCIPE : CONCEVOIR LE TERRITOIRE PAR L'ENTRÉE BIODIVERSITÉ

L'EAU NE RUISSELLERA PLUS DANS NOS RUES !

Suite aux violents orages subits cette dernière décennie, la commune de X a décidé d'imposer la gestion des eaux de pluie à la parcelle à ses habitants

Autres idées sur l'orientation :

- > Les habitants ont tendance à se concentrer sur l'aménagement de leur propriété et de faire « propre » ce qui revient souvent à imperméabiliser
- > Importance de l'aménagement à l'échelle des lotissements
- > Problématiques techniques nécessitant d'être accompagné

Conséquences du gros titre :

- > Economie d'eau : utilisation de l'eau pluviale pour les sanitaires, machines à laver, douches, etc.
- > Développement des jardins
- > Réduction des surfaces imperméables
- > Pertes des emplois chez VEOLIA

ORIENTATION 4 : VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ
PRINCIPE : AGIR EN LIEN AVEC LE TOURISME, LES LOISIRS, L'AGRICULTURE OU LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE POUR VALORISER LA BIODIVERSITÉ

LE PAYS DE POUZAUGES ATTEINT L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Le territoire a fait de la contrainte de la crise sanitaire une opportunité pour renforcer ses circuits courts alimentaires.

Autres idées sur l'orientation :

- > Parle beaucoup du faire ensemble > la valorisation de la biodiversité serait intéressante, rejoint bien le projet du territoire.
- > Entre gestion et investissement pour l'aménagement.
- « Les gens se détournent du Puy du Fou pour venir passer leurs vacances à Pouzauges »
- « La journée de la biodiv où tous les secteurs valorisent leurs pratiques »
- « Le mois de la biodiv », escape game de la biodiv pendant 1 mois.
- Action qui a permis le retour d'une espèce > l'écrevisse à pieds blancs + parle de l'eau + parle des pratiques agricoles
- Le pays de Pouzauges a relevé le défi
- Un territoire qui marque > « Sommet de Vendée, sommet de la biodiv, sommet du climat »
- Cadre de vie favorable > va vers autonomie alimentaire > touche l'humain.

Conséquences du gros titre :

- > Bon bilan carbone et bon bilan sur la santé
- > Rémunération des producteurs et des transformateurs
- >>> relocalisation de la valeur.
- > PIB a évolué positivement.
- > Moins de doute et plus de confiance entre producteurs et consommateurs, un lien social renforcé.
- > De la valeur ajoutée qui reste sur le territoire.
- > Des savoirs faire qui restent sur le territoire.
- > Une forte transformation du territoire avec un gros travail de réorientation des cultures locales, défi relevé par les agriculteurs.
- > L'intergénérationnel a permis d'aider à l'évolution des pratiques culturelles et à mieux aborder la transmissions des exploitations

ORIENTATION 5 : CONCERTATION ET SENSIBILISATION

PRINCIPE : SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRES POUR LES IMPLIQUER DANS LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ (ENTREPRISES, AGRICULTEURS, HABITANTS, ETC.)

INCROYABLE MOBILISATION POUR LE FONDS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ. IMPOSSIBLE DE RETROUVER LE CITOYEN « 0 ».

Les premiers 100 000 euros / le premier million d'euros récolté(s) serviront à financer des actions en faveur de la préservation de la biodiversité qui seront directement votées par les participants. Ce fonds de préservation de la biodiversité est issu d'une prise de conscience collective, la collecte s'est faite sur la base du volontariat. (autre idée : arrondissement à l'euro supérieur des achats dépensés dans le territoire)

Autres idées sur l'orientation :

- > dissolution du CPIE (car plus de nécessité d'intervenir sur le territoire)
- > « 0 » perte de biodiversité > idée du « 0 » chômeurs
- > fonds d'investissement
- > Mccapack qui « investit » sur le territoire
- > Tous les acteurs investissent dans le territoire pour préserver la biodiversité au côté des agriculteurs : changement des représentations
- > Mécénat de compétences

Conséquences du gros titre :

- > Retour sur investissement en termes de richesses écologiques, en qualité de vie, production (présence de pollinisateurs)
- > Mobilisation volontaire des acteurs territoriaux : citoyens, entreprises, etc.
- > Relocalisation de l'économie
- > Portage collectif
- > Implication citoyenne

6.5 Débriefing de l'atelier

- Les cinq orientations sont très imbriquées ;
- La thématique de l'eau est revenue à plusieurs reprises, notamment la notion de gestion à la parcelle ;
- Prénance pour les grosses entreprises de se raccrocher au territoire, refaire les choses localement > des centaines de salariés évoluent avec l'entreprise ;
- Il faut une part d'utopie positive ;
- Pour les agriculteurs, l'enjeu principal est le maintien des agriculteurs, sinon pas de paysage et pas de biodiversité. Perte de 1/2 des exploitations dans les 8 ans pourtant les écoles de formation agricole sont pleines. Comment fait-on le lien ? La réforme de la PAC va encore continuer l'extension des exploitations : qu'est-ce que la collectivité peut faire ? Quel est son champ d'action ? Principalement travailler sur une alimentation de proximité.
- Beaucoup de personnes cherchent du foncier mais n'en trouvent pas. Il est plus facile pour un agriculteur en place de s'agrandir (même pour des surfaces importantes, 50 ha) que pour un jeune de trouver du foncier pour s'installer. Toutefois les jeunes ne veulent pas forcément s'installer : élèves qui veulent devenir ouvriers et pas forcément exploitants (modèles qui évoluent)

(Environ) 200 agriculteurs en moins par an en Vendée, y en aura 500 en moins dans les prochaines années.

(Environ) 80 s'installent dans des exploitations aidées et autant dans des exploitations non aidées.

7. VISITES DE TERRITOIRE

« Et si, on parcourait ensemble le territoire pour échanger sur les pratiques du territoire en lien avec la biodiversité ? »

7.1 Visite du mardi 27 juillet 2021

A partir d'une visite en autocar et de l'expression des points de vues des acteurs du territoire, il s'agit d'échanger sur les pratiques du territoire : ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qui manque.

9h – Départ en bus de la maison de l'intercommunalité, Pouzauges

9h30 – **1er arrêt** : GAEC le Granit, la Berthelière, la Flocellière (Sèvremont)

Rencontre avec Pascal Sachot, agriculteur dans une ferme d'élevage bovins

10h30 – Départ de la ferme pour **une première déambulation piétonne** jusqu'à la maison rurale à la Flocellière

Passages par un bâtiment de vente directe à la ferme, par la déviation de la D752, par la zone d'activités de la Blaudrie puis par le parcours Randoclim' de la Flocellière

11h10 – Départ en bus de la maison rurale, la Flocellière

11h20 – **2ème arrêt** : scierie mobile du bocage, l'Aubonnière, Saint-Michel-Mont-Mercure

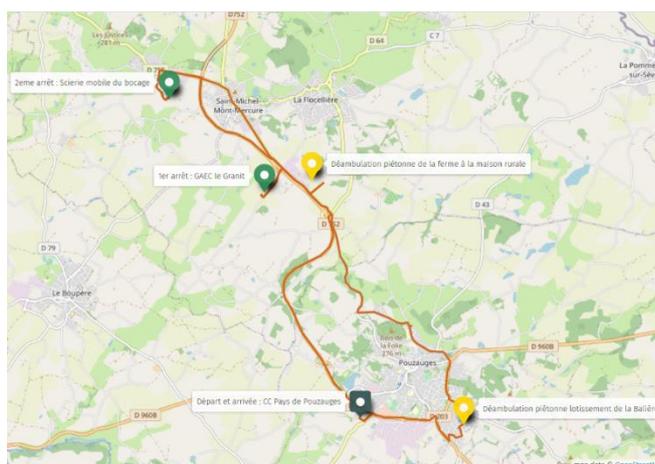
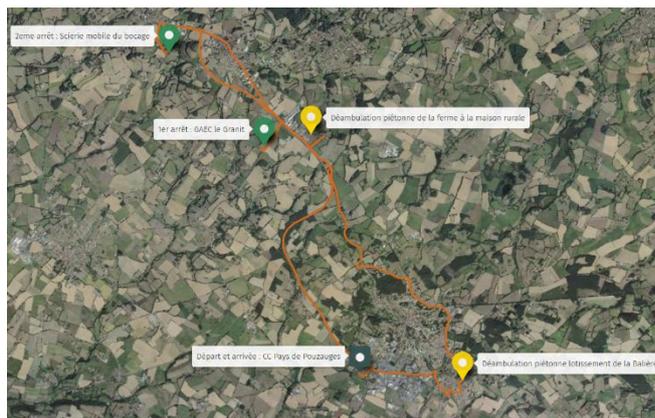
Rencontre avec Gilles Baud, entrepreneur et créateur de la scierie mobile du bocage

12h00 – Départ en bus de la scierie mobile du bocage

12h20 – **Deuxième déambulation piétonne** dans le lotissement de la Balière, Pouzauges

12h50 – Départ en bus du lotissement de la Balière

13h00 – Arrivée à la maison de l'intercommunalité, Pouzauges



Parcours de la matinée du 27 juillet 2021

7.1.1 Les participants

A. Auberger, G. Baud, A. Boisteux, Y. Bouchet, F. Chataigner, P. Croisé, M. Guignard, L. Guilbot, E. Hallaert, E. Le Mitouard, V. Lebreton, C. Lemoine, E. Moreau, L. Nicolleau, P. Sachot

7.1.2 Parcours étapes par étapes

Le parcours en bus jusqu'au premier point d'arrêt permet de re-contextualiser la démarche, de rappeler les derniers ateliers et de donner les objectifs de la matinée. Une première intervention rappelle qu'« avant de préserver la biodiversité, il convient d'arrêter de la détruire ».

1er point d'arrêt : GAEC le Granit, la Berthelière, la Flocellière (Sèvremont) – Rencontre avec Pascal Sachot, agriculteur dans une ferme d'élevage bovins et de volailles



Echanges avec Pascal Sachot

Pascal Sachot est la 5^{ème} génération qui élève de la viande bovine et des canards sur 80ha. L'exploitation est considérée comme une exploitation de taille moyenne, l'exploitation voisine possédant environ 200 hectares. La volaille représente pour lui les deux tiers de ses revenus contre un tiers de temps passé de travail. Ils élèvent des canards de chair : tout est intégré par la CAVAC qui s'occupe de leur fournir les cannetons, l'alimentation et qui vient par la suite chercher les canards pour l'abattoir. Le tout situé dans un périmètre de deux heures de route. Un incendie sur un des

bâtiments leur permet de passer en agriculture biologique et de gagner en rentabilité. Pascal Sachot est également très investi dans la gestion des haies et leur exploitation en bois (de paillage, d'énergie, d'œuvre avec 9 km de haies). Leur groupement leur a permis d'investir dans du matériel pour la gestion des haies de leurs parcelles. Pour l'agriculteur, il est convaincu qu'il faut consommer moins de viande, mais consommer de la « bonne » viande. Cette consommation responsable passe par une sensibilisation des consommateurs aux produits qu'ils achètent et consomment.

Ce qui fonctionne :

- Il existe sur le territoire un groupe d'agriculteurs convertis ou en cours de conversion en bio qui échangent sur les compétences et les savoir-faire. Ils sont accompagnés par le groupement des agriculteurs bio (GAB).
- La gestion des haies et leur entretien est aussi une question économique à mettre au regard du coût d'érosion de l'eau. Les paiements pour services environnementaux (PSE) mis en place pour répondre aux enjeux de changement climatique permettent notamment aux agriculteurs d'être dédommagés pour leurs travaux (aujourd'hui en phase d'expérimentation).
- Un système herbager nécessite moins d'utilisation du tracteur (moins de CO₂, moins de carburant) et réduit de plus des 3/4 la quantité d'intrants utilisés. Par ailleurs, le bilan carbone d'un kilo de viande de bœuf élevé à l'herbe est bien inférieur à celui d'un bœuf élevé en hors sol au maïs et au tourteau de soja importé.
- La haie peut être valorisée par l'exploitant en bois énergie (bois déchiqueté pour les chaudières), en bois d'œuvre et en paillage.

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- Pour un passage en agriculture biologique un bâtiment de 480 m² doit posséder un parcours de 2 hectares : ainsi, des bâtiments construits trop près l'un de l'autre ne peuvent pas passer en agriculture biologique à moins de détruire et de reconstruire ailleurs.
- Sur le territoire, ce n'est pas le manque de haies qui est problématique mais la volonté de les entretenir, de récolter le bois et le manque de connaissance et de compétences quant à sa gestion par les agriculteurs. Le manque de temps est un faux problème. La PAC y est pour quelque chose car, elle rémunère les agriculteurs à l'hectare de parcelle (moins de haies, plus de terres). L'ancien maire de Montournais témoigne sur la concertation difficile des acteurs pendant 3 années de travail pour la plantation et la gestion de 3 km de haies sur son territoire.
- Il est aujourd'hui compliqué pour de jeunes agriculteurs de s'installer sur le territoire en élevage bovins bio. Ainsi, la nouvelle filière de légumes de plein champ leur permet d'apporter des garanties suffisantes à la banque pour leur installation.
- La méthanisation risque de faire disparaître le bocage. En effet, il est plus intéressant de mettre comme intrants dans le méthaniseur directement des céréales que du fumier qui lui-même n'est souvent ramassé que dans les stabulations... La question de la méthanisation et des productions agricoles pour produire de l'énergie s'est donc posée.

Ce qui manque :

- Il n'existe pas de structure telles que Terres de Lien pour le portage de foncier afin de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire.
- Des chainons manquent encore dans cette nouvelle filière, notamment la transformation et le conditionnement des légumes qui partent donc en Bretagne par transport camion. Une réflexion pour créer ce chainon manquant est en cours avec la communauté de communes et la Région.
- Une dynamique a été enclenchée ces dernières années sur le mieux consommer mais les consommateurs ne connaissent pas encore le coût relatif à la production et le coût pour l'agriculteur, sa rémunération.



Article de presse de Ouest France

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-boupere-85510/un-nouveau-centre-de-triage-pour-le-bio-5262685>

« En 2015, 32 producteurs de diverses productions agricoles bio ont créé un groupement d'intérêt économique et environnemental (GI2E) pour développer le bio, dans le secteur, en multipliant projets et partenariats. Nom de ce groupement : l'Association de promotion de l'agriculture bio du Haut-Bocage.

Ensemble, ces agriculteurs travaillent sur l'amélioration des techniques de productions, sur le développement d'une filière « légumes de plein champ », en lien avec Fleury Michon, et sur la mise en place d'un approvisionnement bio local pour les consommateurs.

Le groupe est aussi actif dans les enjeux de biodiversité et la filière bois énergie. Pour valoriser les cultures de mélanges céréalières, le groupement vient de reprendre les locaux de la Cavac, pour y installer un centre de triage. L'installation permettra de trier et valoriser les récoltes afin d'améliorer la capacité des agriculteurs à alimenter leurs troupeaux, sans achats extérieurs.

Le groupement inaugure ce nouveau hangar, un investissement géré par la Cuma Bio Bocage, issue du groupement. »

Questionnements :

- Les motivations de ce projet ou pourquoi avez-vous choisi d'être agriculteur sur ce type de filière (peut-être est-ce une reprise familiale) ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien (concurrence, prix du marché, conditions météorologiques, etc. ?) ?
- Quel est votre lien avec la biodiversité ?
- Quelles sont vos relations avec les habitants du pays de Pouzauges ? leur sensibilité à la biodiversité, aux filières locales, à l'alimentation ?
- Selon vous, comment sensibiliser davantage ?
- Quelles sont les problématiques sur le territoire en matière de biodiversité dans votre métier ? et qu'est ce qui pourrait être fait sur le territoire (actions à mettre en place) ?
- Le territoire est-il pour vous résilient en matière d'alimentation ?

Première déambulation piétonne de la ZI de la Blauderie jusqu'à la maison rurale à la Flocellière



Echanges près de la maison rurale de la Flocellière



Déambulation dans la zone industrielle de la Blauderie

Ce qui fonctionne :

- Le cheminement piéton emprunté avait déjà été emprunté par quelques participants du fait de la présence du parcours de sensibilisation Rando'Clim.
- L'agriculture biologique est moins dépendante des cours mondiaux qui peuvent être très fluctuants pour l'agriculture conventionnelle. Quelques agriculteurs sont donc passés en agriculture biologique non pas par conviction mais par rentabilité.

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- L'effacement de l'étang sur cours d'eau en vue de la récréation d'une zone humide interroge car détruit la biodiversité qui s'y rapporte et modifie une continuité locale, car la présence de l'étang créait une certaine protection pour les espèces notamment pour les grands mammifères qui empruntaient ce cheminement.
- Délimitation et perméabilité entre l'espace privé et l'espace public
- Entretien des espaces privés parfois très limité et choque à proximité du sentier (décharge derrière entreprise)
- Les plantations près du sentier pourraient être entretenues de façon à les valoriser en bois d'œuvre dans le futur. Il existe le même problème pour les boisements compensatoires qui ne sont pas toujours entretenus ni conduits en prévision de faire du bois d'œuvre. Cette absence d'entretien peut par ailleurs entraîner une baisse de l'intérêt pour la biodiversité au bout de quelques années.

Ce qui manque :

- Il est difficile de traverser autrement qu'en véhicule motorisé la zone industrielle de la Blauderie. Certains cheminements ont été rachetés par des entreprises de la zone. Il manque une réflexion d'aménagement sur les cheminements d'autant que des chemins piétons tels que celui menant à la maison rurale partent de la zone industrielle.

Avoir une réflexion globale à l'échelle du territoire et notamment sur l'intérêt de maintenir un part d'élevage bovin (à l'herbe) afin de maintenir les prairies.

Une sensibilisation des consommateurs sur le bilan carbone de leur assiette pour promouvoir le circuit-court. (Quid : jusqu'où va-t-on ?)



Gilles Baud nous montre une marque d'un épisode de sécheresse sur un tronçon d'arbre



Scierie mobile du bocage

2ème point d'arrêt : Scierie mobile du bocage, l'Aubonnière, Saint-Michel-Mont-Mercure – Rencontre avec Gilles Baud, entrepreneur et créateur de la scierie mobile du bocage

Gilles Baud était professeur en menuiserie en lycée professionnel avant de lancer sa petite entreprise : une scierie mobile il y a un an. Il intervient dans un rayon de 30 km autour de la commune de Saint-Michel-Mont-Mercure. La scierie mobile du bocage est au service des habitants, des collectivités mais également des entreprises du territoire afin qu'ils valorisent eux-mêmes sur place leur bois. Ainsi, il travaille en Vendée et en grande partie dans le département des Deux-Sèvres qui est plus avancé sur le sujet de la valorisation du bois (exemple Cerizay) certainement lié à des terres plus pauvres. Un échelon à l'écosystème autour du bois est apparu. Pour le prix de ses prestations, Gilles Baud se base sur les cours moyen du bois des deux mois précédents. Gilles Baud et la collectivité se sont lancés dans la création d'un tiers-lieux proposant des machines pour travailler le bois.

Ce qui fonctionne :

- Filière relativement bien structurée avec des acteurs qui se connaissent bien : CPIE, Sèvre Environnement, élagueurs amateurs, broyeur.
- Sur le territoire, Gilles Baud arrive à payer les agriculteurs à de très bon prix pour leur bois et arrive également à revendre à des particuliers à de bons prix (en dessous des prix du marché international). La démarche de circuits-courts fonctionne très bien
- Il n'avait pas prévu de faire de négoce mais de plus en plus de gens lui apporte des fûts et lui rachète des planches.
- La présence du CRPF sur le secteur qui peut apporter des choses notamment en terme de plantation d'espèces

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- De nombreux fûts valorisables partent encore en trituration pour le bois énergie alors d'être valorisés comme du bois d'œuvre.
- Il existe une charte forestière mais tous les acteurs n'y adhèrent pas

Ce qui manque :

- De la sensibilisation et de la connaissance : arriver à faire, bâtir, construire, composer avec ce qu'on a comme essence localement, ne pas vouloir « à tout prix » des alignements et chercher la perfection. Avant, les vieilles maisons par exemple étaient construites en bois de peuplier.
- Des connaissances sur l'entretien et la valorisation des haies. En effet, on sait planter des haies mais convient d'apprendre à les entretenir et à valoriser leur bois pour consolider la filière bois en particulier le bois d'œuvre. Il convient également de se renseigner sur les essences à planter ou à replanter pour qu'elles perdurent dans le temps (le châtaigner est une essence qui va disparaître).
- Il manque sur le territoire des pépinières locales qui proposeraient des plants pour replanter des haies avec des essences qui pourraient être valorisées dans la filière bois.
- Dans l'aménagement du territoire, la ressource est bien présente (bois) mais c'est la connaissance en amont des projets et l'inventaire non réalisé des ressources qui incitent les collectivités ne pas anticiper et à ne pas forcément bâtir avec des matériaux locaux. Une évaluation des besoins ainsi qu'un inventaire des ressources disponibles à différentes échelles de temps permettraient de programmer pour les collectivités leur aménagements dans le temps.
- De nombreuses démarches existent ou sont en cours au sein de la CC Pays de Pouzauges mais elles manquent de lisibilité et certaines sont à mettre en cohérence.

Questionnements :

- Pourquoi ce projet ?

- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien (concurrence, prix du marché, conditions météorologiques, etc. ?) ?

- Quel est votre lien avec la biodiversité ?

- Quelles sont vos relations avec les habitants du pays de Pouzauges ? leur sensibilité à la biodiversité, aux filières locales, aux matériaux utilisés (provenance, durabilité, recyclage) ?

- Selon vous, comment sensibiliser davantage ?

- Quelles sont les problématiques sur le territoire en matière de biodiversité dans votre métier ? et qu'est ce qui pourrait être fait sur le territoire (actions à mettre en place) ?

- Le territoire est-il pour vous résilient en matière de filières de matériaux ?

Deuxième déambulation piétonne dans le lotissement de la Balière



Bout de jardin très optimisé et s'arrêtant à la clôture



Bout de jardin qui s'étend après la clôture



Espaces verts entretenus – tondu mais non utilisés

Les lotissements de la Balière et des Hauts du Prieuré sont des lotissements communaux proposant des terrains à bâtir de 380 m² à 1115 m², certains étant en location-accession. L'objectif de création des lotissements était de conserver au maximum l'existant et les points de vue. Le projet a été retravaillé plusieurs fois notamment du fait de l'avis de l'ABF, la commune de Pouzauges était très impliquée dans la réalisation de ces projets. A l'époque le projet ne prévoyait pas de logements sociaux et les prix étaient assez élevés. Aujourd'hui, quelques terrains sont encore à vendre, ce qui semble surprenant étant donné la forte demande sur le territoire d'habitat individuel.

Ce qui fonctionne :

- Les différents points de vue paysagers ont été conservés.
- Le quartier a conservé une part relativement importante d'espaces verts et notamment une zone humide.

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- Du fait de la topographie du site, les lotissements restent des quartiers d'habitation « tout voiture ». Certaines écoles sont intégrées au quartier mais elles sont privées.
- Les espaces verts des espaces collectifs pourraient être considérés comme perdus, ils sont entretenus – tondu mais non utilisés ni occupés. Ces espaces pourraient être repensés car certains logements manquent d'espaces pour cultiver par exemple.

Ce qui manque :

- Des démarches de concertation avec les habitants pour aménager et repenser les espaces communs et recueillir leurs attentes sur l'aménagement des lotissements.

7.2 Visite du jeudi 26 août 2021

A partir d'une visite en autocar et de l'expression des points de vues des acteurs du territoire, il s'agit d'échanger sur les pratiques du territoire : ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qui manque.

9h – Départ en bus de la maison de l'intercommunalité, Pouzauges

9h15 – **1^{er} arrêt** : 2Lays Création Paysagiste, ZI des Bourgeries, le Boupère

Rencontre avec Pierre, paysagiste

9h55 – Départ en bus de la zone industrielle et artisanale

10h10 – **2^{ème} arrêt** : Boca Sèvre Environnement, La Blaire, Saint-Michel-Mont-Mercure

Rencontre avec Adrien Gabard, gérant associé de Boca Sèvre Environnement et François Massonnaud de l'EPTB Sèvre Nantaise

10h50 – Départ en bus du chantier environnement

11h05 – **3^{ème} arrêt** : l'Atelier des Castanea, La Loge, Pouzauges

Rencontre avec la femme de Pablo Bellanger (charpentier-architecte) et discussions sur la filière bois

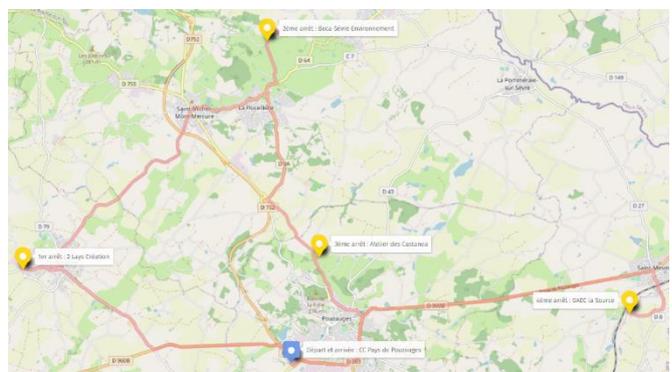
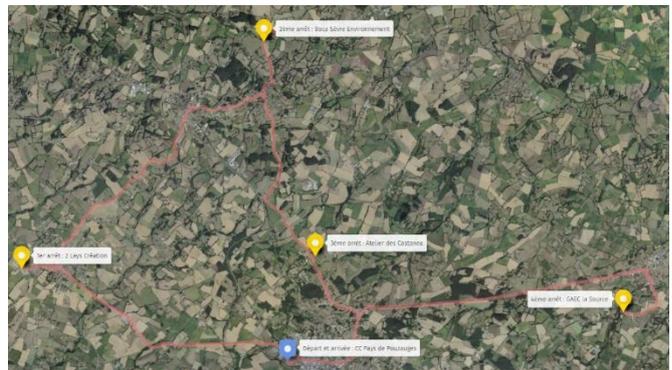
11h45 – Départ en bus de l'Atelier des Castanea

12h05 – **4^{ème} arrêt** : GAEC la Source, Le Perrier, Montournais

Rencontre avec Denis Soular, agriculteur éleveur de vaches laitières

12h45 – Départ en bus de la ferme

13h00 – Arrivée à la maison de l'intercommunalité, Pouzauges



Parcours de la matinée du 26 août 2021

7.2.1 Les participants

L. Avoine, G. Dias Neto, V. Ferre, M. Fournier, E. Hallaert, V. Imbert (Guérin), E. Le Mitouard, J.-C. Marchand, P. Marolleau, F. Papin, C. Pelletier, C. Roy

7.2.2 Parcours étapes par étapes

Le parcours en bus jusqu'au premier point d'arrêt permet de re-contextualiser la démarche, de rappeler les derniers ateliers et de donner les objectifs de la matinée.

1^{er} point d'arrêt : 2Lays Création Paysagiste, ZI des Bourgeries, le Boupère - Rencontre avec Pierre, paysagiste

2Lays Création Paysagiste existe depuis 15 ans et s'occupe de créations (végétales et minérales) et d'entretiens d'espaces verts en grande majorité pour des particuliers (95%). L'entreprise est basée sur deux sites, leur secteur d'intervention est de 15 km autour de leurs sites. Certains matériaux sont locaux d'autres non (exemple le dallage), ils proviennent alors de France ou d'Europe. Les essences bien qu'issues de pépinières locales ne sont pas toutes locales pour répondre aux demandes des clients. Ces derniers recherchent principalement un jardin avec le moins d'entretien possible et ne souhaitent plus de végétaux. La suppression des produits phytosanitaires y est également pour quelque chose. Ce n'est donc pas une question de coût (car le végétal peut être moins coûteux que le minéral) mais bien une question idéologique et pratique. Les clients les plus sensibilisés sont les plus jeunes. Mais peu sont sensibles à la question de la perméabilité des sols ou encore à la notion de biodiversité. La plantation de haies n'est pas un aménagement paysager envisagé par les clients, car ils ont peur de l'entretien et trouvent leur jardin trop petit pour accueillir une haie diversifiée d'essences locales.

Ce qui fonctionne :

- L'existence de producteurs locaux (Pépinière du bocage et Eco'bois énergie à la Flocellière) permet de s'approvisionner en végétaux locaux et en paillage issus de bois locaux comme le châtaigner.
- Les gens ont besoin de se projeter. La réalisation de projets plus vertueux sur des espaces publics ou dans des entreprises ont tendance à servir d'exemple localement (cas de la prairie fleurie près de l'EHPAD de Pouzauges, essai de bétons poreux par l'entreprise Hoffmann, noues filtrantes et fossés en pierre locale dans le Lotissement des Herbiers).



Article sur les essais de bétons poreux de l'entreprise Hoffmann
<https://www.ciments-hoffmann.fr/dossier-beton/>

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- Malgré une volonté de bien faire les choses et de privilégier la végétalisation si possible locale, l'entreprise doit se plier aux lois du marché et à la volonté des clients qui aspirent vers plus de minéral et à des essences méditerranéennes, symbole de « vacances ». La devanture de l'entreprise en est le parfait exemple car ce compose d'une pelouse synthétique, de minéral et d'espèces ornementales et méditerranéennes (olivier).



Devanture de 2LaysCréation



1^{er} arrêt des participants : échanges avec un paysagiste du territoire

- La baisse des surfaces des terrains et l'interdiction des produits phytosanitaires (entretien « plus contraignant ») sont en partie responsable de ce choix d'aller vers le minéral.
- Pour les habitants du Pays de Pouzauges, ils habitent dans un espace rural (végétal déjà présent dans le paysage), alors pourquoi recréer ce paysage dans leur jardin ?

Ce qui manque :

- Pour forcer un peu les choses notamment en terme de limitation de l'imperméabilisation, il serait intéressant d'imposer dans le PLU des % d'imperméabilisation à ne pas dépasser ou l'obligation d'une gestion des eaux à la parcelle. La mise en place d'une charte de biodiversité présentant les essences et matériaux locaux a été également évoquée, avec des signataires telles que les communes ou entreprises qui s'engageraient à composer avec du local.
- Il faudrait qu'il existe davantage d'exemples d'espaces publics végétalisés, moins minéralisés comme les parvis ou places qui pourraient servir de démonstrateurs (avec explication et communication). L'idée n'est pas de contraindre les habitants mais bien les convaincre des bienfaits d'un aménagement paysager local en les aidant à se projeter.

Questionnements :

- Pourquoi avez-vous choisi d'être paysagiste ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien (concurrence, prix du marché, conditions météorologiques, différences de points de vue, etc. ?) ?
- Quel est votre lien avec la biodiversité ?
- Qui sont vos partenaires (matériaux, essences) et pourquoi les avez-vous choisis ?
- Quelles sont vos relations avec les habitants du pays de Pouzauges ? leur sensibilité à la biodiversité, aux filières locales, aux essences (provenance, saisonnalité) ?
- Selon vous, comment sensibiliser davantage ?
- Quelles sont les problématiques sur le territoire en matière de biodiversité dans votre métier ? et qu'est ce qui pourrait être fait sur le territoire (actions à mettre en place) ?

- Le territoire est-il pour vous résilient en matière de biodiversité ?

2^{ème} point d'arrêt : Boca Sèvre Environnement, La Blaire, Saint-Michel-Mont-Mercure - Rencontre avec Adrien Gabard, gérant associé de Boca Sèvre Environnement et François Massonnaud de l'EPTB Sèvre Nantaise

Boca Sèvre Environnement est une jeune entreprise fondée en 2019 par 3 associés soucieux d'employer des pratiques plus vertueuses pour l'environnement dans leur métier, en particulier dans la valorisation du bois. Elle intervient pour tous travaux d'élagage, abattage, fauchage et revalorisation de bois dans le grand Ouest. Forte de 13 salariés et d'un chiffre d'affaire en constante augmentation, elle intervient pour une grande variété de clients : collectivités, entreprises, particuliers, grands groupes comme RTE, Enedis, Bouygues, SNCF, etc. Elle intervient également pour l'EPTB de la Sèvre Nantaise dans le cadre du chantier visité qui consiste en la restauration morphologique d'un petit cours d'eau de tête de bassin versant, comportant une ouverture du milieu par Bocasèvre Environnement et la restauration du lit mineur dans le cadre d'un autre marché. Dans le cadre de Déclaration d'Intérêt Public, l'EPTB peut ainsi se substituer aux propriétaires pour entretenir les cours d'eau et prévoit ainsi de restaurer cinq petits cours d'eau de tête de bassin versant sur le pays de Pouzauges. En accord avec la politique de l'AELB, l'EPTB travaille suivant les opportunités sur des cours d'eau dégradés de masses d'eau proches du bon état écologique. Il est également à noter que ces chantiers ne sont possibles que lorsque les propriétaires des terrains donnent leur accord (souvent des agriculteurs).

Dans ce cadre, l'appel d'offre remporté par Bocasèvre Environnement comportait des critères écologiques (utilisation d'huile de chêne bio pour la tronçonneuse) et a nécessité l'intervention de traction animale sur les parties les plus humides et techniques (cheval provenant de Saint-Florent-des-Bois). Les déchets de coupe ont pu être valorisés par l'agriculteur local qui se sert des rémanents comme litière et les coupes les plus grosses ont été valorisées par la Scierie du Bocage. Il est prévu d'entretenir le secteur et de suivre les effets sur le cours d'eau les trois premières années.



Le technicien de l'EPTB montre les choix de réaménagement des cours d'eau notamment dans les coupes qui sont faites ou dans les essences qui sont préservées pour garder des espaces de reproduction et d'intimité ou les espèces aquatiques.

Ce qui fonctionne :

- Il est constaté actuellement une évolution des savoirs faire et du regard des gens sur la valorisation du bois. La crise du COVID et les tensions autour de la ressource en bois ont accentué ce phénomène avec par exemple un magasin de bricolage qui s'est retrouvé à cours de chenons en bois et a dû se fournir auprès de la scierie du bocage.
- Il existe un petit réseau local bien structuré pour la valorisation du bois issu des chantiers (scierie du bocage, Atelier Castanea...). Bocasèvre Environnement perçoit une évolution dans la manière de travailler avec une sensibilisation plus accrue sur la valorisation des découpes de bois notamment.

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- La mise en œuvre de telles actions nécessite toujours une communication importante auprès des riverains, agriculteurs et propriétaires.
- Peu d'acteurs font le lien entre la préservation de la biodiversité et des chantiers « nature ».
- Les acteurs tels que les opérateurs des axes de communication ne peuvent pas tenir compte de la préservation de la biodiversité étant donné les consignes de sécurité nationales qui sont associées aux axes.

Ce qui manque :

- Au niveau du chantier, se situant à proximité d'un itinéraire de randonnée, il serait intéressant de faire une communication spécifique par la mise en place de panneau explicatifs sur les travaux et leurs conséquences sur le milieu.
- Un travail sur la sensibilisation et la communication reste à faire sur les divers « chantiers nature » en commençant par les élus qui ne sont pas sur ces thématiques.

Questionnements :

- *Les motivations de ce projet et pourquoi répondre à une attente écologique (cf. site Internet) ?*
- *Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien (concurrence, prix du marché, conditions météorologiques, différences de points de vue, etc. ?) ?*
- *Quel est votre lien avec la biodiversité ?*
- *Quelles sont vos relations avec les habitants, entreprises, agriculteurs du pays de Pouzauges ? leur sensibilité à la biodiversité et aux filières locales ?*
- *Selon vous, comment sensibiliser davantage ?*
- *Quelles sont les problématiques sur le territoire en matière de biodiversité dans votre métier ? et qu'est ce qui pourrait être fait sur le territoire (actions à mettre en place) ?*
- *Le territoire est-il pour vous résilient en matière de biodiversité ?*

3^{ème} point d'arrêt : l'Atelier des Castanea, La Loge, Pouzauges - Rencontre avec la femme de Pablo Bellanger (charpentier-architecte) et discussions sur la filière bois

L'entreprise "atelier des Castanea" (valorisation du bois de châtaigner) est une entreprise de charpente spécialisée dans le secteur de travaux de charpente (conception et réalisation de charpente, ossature bois et construction en bois de pays) depuis novembre 2018 à Pouzauges. Constituée de 2 associés (P. Bellanger, architecte et sensibilisé à l'écoconstruction et sa femme qui travaille par ailleurs avec des sous-traitants pour la construction). Les clients sont majoritairement des particuliers souvent issus du monde agricole ou forestier. Elle s'approvisionne de ressources locales (Vendée, Deux-Sèvres) et travaille avec une scierie mobile (société Dryade).



Echanges avec l'Atelier des Castanea autour de la filière bois



Exemple intéressant d'une réalisation de l'atelier avec des planches pas toujours 'droites' : composer avec l'existant

Ce qui fonctionne :

- Malgré un fonctionnement en flux tendu et une ressource locale en bois d'œuvre à priori limitée, l'entreprise n'a jamais été en manque de bois pour ses projets grâce au réseau local bien structuré et à l'utilisation de ressources autres que des boisements classiques.
- La charte forestières mise en place sur le Pays de Pouzauges permet cette mise en réseau et améliore la valorisation du bois local.
- L'exemple de Cerizay (Deux-Sèvres) a été cité pour la valorisation du bois et de l'existence d'une filière bien structurée notamment due à la présence d'un élu passionné par le bois.
- Est en cours de construction, la création d'un tiers-lieux sur le Pays de Pouzauges autour du bois.

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- L'atelier ne répond qu'à des demandes de particuliers car l'entreprise n'a pas les outils administratifs pour répondre à une collectivité.
- Le plus grand problème reste la difficile mobilisation de la ressource (bois) : arriver à regrouper des petites parcelles pour une vente groupée mais de nombreux gestionnaires forestiers existent et peu se mobilisent.

Ce qui manque :

- Le marché est limité pour le moment, l'entreprise ne souhaite pas grossir.

- Les clients qui viennent voir l'entreprise sont des personnes déjà sensibilisées à la filière locale et au savoir-faire autour du bois.

Questionnements :

- Pourquoi ce projet ?
- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien (concurrence, prix du marché, conditions météorologiques, etc. ?) ?
- Quel est votre lien avec la biodiversité ?
- Quelles sont vos relations avec les habitants du pays de Pouzauges ? leur sensibilité à la biodiversité, aux filières locales, aux matériaux utilisés (provenance, durabilité, recyclage) ?
- Selon vous, comment sensibiliser davantage ?
- Quelles sont les problématiques sur le territoire en matière de biodiversité dans votre métier ? et qu'est ce qui pourrait être fait sur le territoire (actions à mettre en place) ?
- Le territoire est-il pour vous résilient en matière de filières de matériaux ?



Echanges avec Denis Soular, agriculteur suivi d'une dégustation de ses fromages

4^{ème} point d'arrêt : GAEC la Source, Le Perrier, Montournais - Rencontre avec Denis Soular, agriculteur éleveur de vaches laitières

La GAEC la Source est une exploitation biologique de vaches laitières de 138 hectares comportant 3 associés et employant 1 salarié et demi. La centaine de vaches laitières, composées de Prim'Holsteins et de Montbéliardes, produisent 450 000 litres de lait par an dont 50 000 litres sont consacrés à la fabrication de fromages au lait cru produit à la ferme, le reste du lait étant vendu en laiterie.

L'exploitation se compose de 95 hectares de prairies (dont une bonne part en zone humide) et le reste en maïs et céréales pour l'alimentation du bétail et être autosuffisant (pas toujours possible suivant les années).

Après un séjour à La Réunion en tant que technicien agricole, D. Soular reprend la ferme familiale en 2003 et s'associe avec deux associés en 2006 pour créer la GAEC la Source. En 2010, suite à la crise du lait, il autofinance la transformation d'un petit laboratoire existant qui servait à produire du fromage blanc pour créer la fromagerie. Avec le départ de ses deux associés historiques en 2017 et 2018 remplacés par des jeunes, il a été décidé de reconvertir l'exploitation en bio, qu'elle est depuis 2021. D. Soular est très impliqué dans la vie locale, il est ainsi président de famille rurale de St Mesmin et fait visiter sa ferme régulièrement notamment aux scolaires. Toutefois il manque cruellement de temps, encore plus depuis le passage en agriculture biologique.

Ce qui fonctionne :

- Les milieux naturels, en particulier les haies et les zones humides, ne sont pas vues comme une contrainte mais comme une chance dans un système d'élevage. Ainsi, D. Soular est parfaitement conscient des services apportés par la haie pour ses animaux (ombrage, brise vent...) et il se chauffe au bois issu des coupes de haies. Il a toujours pratiqué leur entretien. De plus, la présence de prairies humides permet de conserver des pâturages aux périodes les plus chaudes de l'année et donc de laisser les bêtes au pâturage de mars à novembre.
- Le fromage est vendu à la ferme, sur les marchés, chez certains restaurateurs et dans un magasin de producteur. Il rencontre un vif succès et n'a aucune difficulté à être écoulé, permettant de refuser les appels du pied de la grande distribution. L'augmentation des prix pratiquée après le passage en bio n'a entraîné aucune remarque ou désaffection des clients qui étaient demandeur de cette conversion.

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- La réglementation, en particulier concernant les milieux humides, est complexe et fluctuante. Il est difficile de savoir ce qui est autorisé ou non, ce qui entraîne parfois un abandon de l'entretien et un enrichissement par peur de sanction. Les bords de cours d'eau sont ainsi clôturés et laissés en friche ce qui a pour conséquence leur fermeture.
- Par manque de temps, notamment du fait du passage en agriculture biologique qui demande plus de travail, Denis Soular ne peut pas développer certaines activités sur sa ferme (visites) et surtout n'a pas le temps d'entretenir le réseau de haies sur son exploitation qui commence à s'enfricher.
- Malgré l'accueil de nombreux stagiaires, il est très difficile de recruter du fait d'une certaine désaffection de la filière depuis la crise du lait en 2009. Plutôt que de recruter un employé, qui n'est pas le plus adapté à l'élevage, il préférerait trouver un nouvel associé, ce qui est également difficile mais devrait être facilité par le passage en agriculture biologique.
- La vente sur les marchés est parfois aléatoire. Notamment, il a été constaté une nette diminution cet été. De plus, le jour de marché est très important, les marchés ayant lieu en début de semaine ne sont pas très fréquentés.

Ce qui manque :

- Un appui technique pour l'interprétation de la réglementation.
- Un marché bio sur le territoire le week-end.
- La mise en place de PSE et d'une structure juridique permettant de gérer l'argent. La CCPP réfléchit actuellement sur le sujet afin de créer une structure juridique pour gérer l'argent provenant de différentes sources (publique et privée).

Questionnements :

- Les motivations de ce projet ou pourquoi avez-vous choisi d'être agriculteur sur ce type de filière (peut-être est-ce une reprise familiale ?) ?

- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien (concurrence, prix du marché, conditions météorologiques, etc. ?) ?

- Quel est votre lien avec la biodiversité ?

- *Quelles sont vos relations avec les habitants du pays de Pouzauges et avec les autres agriculteurs ? leur sensibilité à la biodiversité, aux filières locales, à l'alimentation ?*
- *Selon vous, comment sensibiliser davantage ?*
- *Quelles sont les problématiques sur le territoire en matière de biodiversité dans votre métier ? et qu'est ce qui pourrait être fait sur le territoire (actions à mettre en place) ?*
- *Le territoire est-il pour vous résilient en matière d'alimentation ?*

Autres remarques :

Ce qui ne fonctionne pas ou est compliqué :

- La notion de « collectif » n'est pas facile à mettre en place notamment dans la culture entreprise où les stratégies et les actions restent individuelles.
- Parler de la biodiversité n'est pas une notion comprise. La biodiversité doit être abordée par d'autres thématiques qui raisonnent davantage (lien avec le quotidien des habitants (impermeabilisation des sols, alimentation).
- Beaucoup de démarches ou projets lancés par la collectivité mais qui regroupent un même panel d'acteurs : arriver à mobiliser et à ce que les acteurs manquants y trouvent un intérêt à se mobiliser.
- Beaucoup de démarches ou projets lancés par la collectivité : arriver à mettre en cohérence et à établir une vision d'ensemble pour communiquer.

Ce qui manque :

- Une acculturation et une sensibilisation des élus sur la question de la biodiversité et des liens qui y sont attachés.
- Il faut arriver à expliquer la biodiversité : sensibiliser et communiquer.
- Une culture de la haie, du bois en général et des possibilités offertes par le territoire.

8. COPIL DU JEUDI 9 SEPTEMBRE

Lors du COPIL du jeudi 9 septembre 2021, il a été rappelé que pour la suite de la démarche et dans son déroulé, il était question d'une assistance à la rédaction de la stratégie et du plan d'actions de la part du Cerema. Ainsi, il convenait donc d'identifier du côté de la collectivité les interlocuteurs pour la suite de la démarche (dans un premier temps rédaction de la stratégie et du plan d'actions, dans un second temps, fil rouge et suivi après la fin de l'accompagnement du Cerema).

Le Cerema a proposé quatre axes de travail qui semblaient à investir pour la suite de la démarche. Le COPIL a reformulé les axes de travail :

- [Axe 1] Préserver le paysage bocager en valorisant/renforçant l'agriculture extensive local

→ **reformulation :**

Préserver le paysage bocager en valorisant et renforçant l'agriculture locale de polyculture-élevage qui tend vers l'agroécologie

- [Axe 2] Consolider les filières locales en lien avec la biodiversité (bois, plantations–essences, productions agricoles locales)

→ **reformulation :**

Consolider et valoriser les filières locales en lien avec la biodiversité (bois, plantations –essences, productions agricoles locales)

- [Axe 3] Favoriser une biodiversité ordinaire et locale en (re)pensant les espaces publics
- Rendre cohérent l'ensemble des actions et des démarches en cours au sein de la collectivité

→ **reformulation :**

Rendre cohérent et lisible l'ensemble des actions et des démarches en cours au sein de la collectivité

Un axe chapeau a été rajouté par le COPIL celui de **la mobilisation des acteurs dans le temps**.

Ce COPIL a également permis de modifier la proposition initiale d'atelier sur la mobilisation des acteurs en identifiant trois ateliers en sous-groupes sur réciproquement l'axe 1, 2 et 3. En se posant pour chaque atelier les questionnements suivants :

- Quelles sont déjà les actions engagées et quels acteurs sont présents dans cet axe ?
- Quels sont les acteurs manquants ?
- Quels intérêts les acteurs manquants ont à se mobiliser ? Comment va-t-on les chercher ?

9. ATELIER MOBILISATION DES ACTEURS

« Pas facile de mobiliser les acteurs... et si, on y réfléchissait ensemble : à vos idées ! »

9.1 Les participants

.A. Auberger, L. Avoine, F. Bonhome, P. Bonnet, Y. Bouchet, F. Buquen, P. Croisé, G. Dias Neto, M. Fournier, S. Giraud, N. Giraud, V. Guérin (Imbert), M. Guignard, L. Guilbot, E. Hallaert, E. Le Mitouard, V. Lebreton, C. Lemoine, P. Marolleau, F. Papin, C. Pelletier, C. Rigaudeau, B. Vincent.

9.2 L'objectif de l'atelier du lundi 13 septembre 2021

Cet atelier avait pour objectif de traiter des questions identifiées lors du COPIL pour la mobilisation des acteurs pour la suite de la construction du plan d'actions. En effet, si les différentes étapes de la démarche avaient déjà pu mobiliser un nombre d'acteurs relativement important,

9.3 Éléments recueillis dans les différents sous-groupes

Les actions identifiées lors de cet atelier ont été capitalisées dans un tableur qui a été communiqué par la suite aux participants et personnes n'ayant pas pu assister à l'atelier pour compléments.

Axe 1 : Préserver le paysage bocager en valorisant et renforçant l'agriculture locale de polyculture-élevage qui tend vers l'agroécologie

Lors de cet atelier, l'association pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Lay a insisté sur la nécessité de sensibiliser à l'entretien des ripisylves par les propriétaires riverains du Lay si l'on souhaite préserver les débits d'eau, les continuités écologiques et les milieux humides. Les actions de l'agriculture (fosses à lisier, bandes enherbées de 5m le long des cours d'eau) ont grandement participé à la restauration de la qualité des eaux.

La veille paysagère organisée depuis 25 ans par Jacky Aubineau sur 10 carrés de 100ha met en évidence une importante diminution de l'entretien du bocage sans que la densité de la maille n'ait beaucoup varié.

Sur la base de contrats de 5 ans, le paiement pour services environnementaux vise à aider les agriculteurs pour retrouver un bon niveau d'entretien des haies et des ripisylves, favorisant à la fois l'élevage et la biodiversité.

Ces projets ne peuvent se conduire sans l'association étroite des instances agricoles et les filières de valorisation du bois (bois-énergie, bois d'œuvre...), d'abord dans la définition. Par ailleurs, les acteurs susceptibles d'apporter des financements aux PSE doivent également être associés. Pour les entreprises, il peut s'agir de renforcer une image de marque ou d'agir pour la qualité du cadre de vie de ses salariés.

Axe 2 : Consolider et valoriser les filières locales en lien avec la biodiversité (bois, plantations – essences, productions agricoles locales)

Le travail lors de cet atelier s'est focalisé non pas sur les actions mais plutôt sur les filières existantes ou à créer sur le territoire, les acteurs identifiés dans chaque filière et ceux manquants. Ainsi six principales filières ont été identifiées : le bois d'œuvre, le bois énergie, les plants/semences, la viande, le lait et les légumes de plein champ.

Le réseau d'acteurs pour chaque filière est déjà relativement bien développé même si parfois un peu restreint, ce qui limite le développement de certaines filières (exemple des menuisiers et industriels du bois pour le développement de la filière bois d'œuvre). Les participants ont toutefois identifié plusieurs acteurs manquants sur le territoire comme des collecteurs de graines sauvages, des producteurs de semences paysannes ou de plants d'arbres locaux, des transformateurs pour la filière de légumes de pleins champs (envoyés en Bretagne actuellement) ou pour le lait.

Les sylviculteurs, exploitants forestiers et agriculteurs sont encore peu impliqués dans la démarche et nécessiteraient d'être mobilisés, de même que les paysagistes, menuisiers, entreprises ou architectes. Pour les mobiliser et développer les différentes filières, plusieurs moyens ont été cités :

- Faciliter la logistique pour le bois d'œuvre en créant une plateforme de stockage,
- Renforcer les structures de coopération entre exploitants,

- Développer la commercialisation de produits locaux,
- Inciter financièrement à l'aide de subventions,
- Promouvoir les bonnes pratiques en commençant par la collectivité,
- Sensibiliser, organiser des temps forts
- Apporter des conseils aux professionnels comme aux particuliers,
- Développer des chartes en entreprises, développer l'image de marque du territoire,
- Réglementer notamment par le PLU(i)

Axe 3 : Favoriser une biodiversité ordinaire et locale en (re)pensant les espaces publics

Le travail sur cet axe s'est surtout focalisé sur des exemples d'actions menées par les collectivités afin de favoriser la végétalisation et la gestion écologique de l'espace public. Par exemple, il a été discuté de la requalification des espaces publics de Montournais, menée dans le cadre de l'opération petites villes de demain et associant de nombreux acteurs (habitants, commerçants, association, collectivités...). D'autres actions ponctuelles comme la « débitumation » de la cour d'école de Réaumur ou la gestion par éco pâturage ont également été citées.

En termes d'acteurs peu mobilisés et les moyens d'aller les chercher, les participants ont cité :

- Les riverains mobilisables à travers leur envie d'apprendre,
- Les acteurs éducatifs par la sensibilisation et en suscitant la prise de conscience aux enjeux de biodiversité,
- Les entreprises dans le cadre de la RSE,
- Les acteurs publics en tant que prescripteurs des démarches, actions en faveurs des milieux et dans le développement d'un organisme durable,
- Les services techniques.

9.4 Débriefing de l'atelier :

Cet atelier s'est révélé trop ambitieux pour les 2 heures qui lui étaient consacrées. En effet, dans chaque sous-groupe, un temps d'appropriation et de validation des différents axes de travail a été nécessaire avant de travailler sur les actions ou les acteurs. Certaines notions ont notamment été rediscutées par les participants, en particulier la notion d'espaces publics et d'espaces gérés par les collectivités.

Les questions abordées étaient trop nombreuses et il était difficile de les traiter toutes dans le détail. Un panel des actions déjà existantes aurait pu être fait en avance pour « gagner » du temps et compléter les fiches actions existantes, pouvoir analyser les acteurs manquants et leurs intérêts à se mobiliser dans la démarche.

9.5 Suites de l'atelier

Suite aux échanges du dernier atelier sur la mobilisation d'acteurs le Cerema a proposé de retenir 3+1.... ateliers qui porteraient sur :

* priorité 1 : la **haie** (plants, filières locales, gestion, valorisation, réglementation, etc.) (acteurs pré fléchés : élus, région, département, agriculteurs, scieries, menuisiers, CRPF, chasseurs, pêcheurs, élagueurs, autres personnes qui souhaitent traiter le sujet)

* priorité 2 : la **gestion des espaces publics** (essences plantées, association de la société civile, gestion dans le temps, formation et sensibilisation des techniciens sur la végétalisation en ville) (acteurs pré fléchés : élus, techniciens gestion des espaces verts, entreprises qui partagent une gestion commune avec des collectifs, habitants (via le CODEV ?), autres personnes qui souhaitent traiter le sujet)

* priorité 3 : les **appels d'offre passés par les collectivités** (mise en place d'une charte biodiversité, critères à prendre en compte, homogénéisation entre les collectivités, etc.) (acteurs pré fléchés : élus, techniciens, services marché, autres personnes qui souhaitent traiter le sujet)

* Il pourrait y avoir un quatrième axe de travail mais, dans la chronologie des actions, nous nous interrogeons sur la capacité de la collectivité à conduire les 4 axes de travail en parallèle. Ce pourrait être : la **valorisation des produits agricoles locaux issus de la polyculture élevage** (promotions, nouveaux débouchés, sensibilisations des consommateurs, ...) (acteurs pré fléchés : élus, agriculteurs, commerçant, habitants, entreprises, autres personnes qui souhaitent traiter le sujet).

Après discussion avec la collectivité, il a été décidé de recentrer les premiers éléments de la stratégie et les prochains échanges sur la haie et le bocage au regard :

- De l'intérêt partagé (agriculteurs, habitants, usagers, entreprises...), un symbole qui fédère et un objet culturel du territoire,
- Qu'il s'agit d'un objet qui ouvre des perspectives vers de nombreux sujets : biodiversité, carbone, érosion des sols, alimentation-agriculture, eaux, paysage, qualité de vie, attractivité, réchauffement climatique...,
- De la reconnaissance du travail de « préservation et d'entretien » réalisé par les agriculteurs,
- Des actions déjà engagées et la possibilité d'être rapidement dans l'opérationnel,
- Du potentiel d'effet d'entraînement important sur les acteurs et les actions : agriculteurs, habitants, élus, entreprises, associations, école, collectivités...

10. ATELIER LA HAIE

« *Et si, on choisissait la haie en première ligne de la stratégie en matière de biodiversité ?* »

10.1 Les participants

[15h – 17h] G. Baud, A. Bizon, D. Blanchard, F. Bonhome, P. Bonnin, V. Bossard, E. Botton, Y. Bouchet, F. Chataigner, J. Coulais, P. Croisé, L. Desnouhes, G. Dias Neto, M. Gaborit, L. Gazeau, S. Giraud, M. Guignard, L. Guilbot, V. Lebreton, E. Le Mitouard, C. Lemoine, N. Martin, F. Papin, J-L. Petit, D. Prezeau, N. Racineux, M. Tallier

[17h30 – 19h30] Y. Albert, D. Berteau, R. Blandin, A. Biteau, L. Guilbot, Y. Jeanot, V. Lebreton, P. Marolleau, P-Y. Marquis, E. Le Mitouard, N. Martin, F. Papin, C. Pelletier, N. Racineux, J. Rauturier, W. De Thomassin, P. Vieille

10.2 L'objectif de l'atelier du mardi 9 novembre 2021

La haie assure différentes fonctions en matière de biodiversité : érosion des sols, rétention des eaux, essences végétales, habitats, continuités écologiques. Mais c'est aussi, et peut-être avant tout, un emblème pour le territoire, un symbole qui fédère l'identité territoriale, sur la qualité du cadre de vie qui est repris dans plusieurs documents édités pour le territoire et par le territoire (PLUi, PCAET, charte forestière, etc.). Le choix de la haie en première ligne est un travail déjà amorcé par la collectivité sur certains aspects et permettrait d'être un démonstrateur pour rendre opérationnelle la démarche de résilience en matière de biodiversité. Un panorama des initiatives déjà prises en faveur de la haie au sein du Pays de Pouzauges a donc été esquissé. Ce panorama est abordé sous différentes catégories : sensibilisation et communication, financements et dispositifs d'appui, aide à la mise en œuvre, connaissance, réglementaire, gouvernance et animation territoriale. Dans chacune des rubriques sont décrits les acteurs impliqués et les outils mobilisables. Il convenait donc, afin de structurer la filière haie, d'identifier, par les participants, les freins et les manques ainsi que les leviers et les actions pour chaque catégorie. Ce travail en sous-groupe permettait de répondre à des objectifs en faveur d'une stratégie globale « haie » et pour la mise en place d'un fonds de dotation pour accompagner cette stratégie.

Objectifs proposés

- Faire de la haie, du bocage un projet fédérateur d'identité territoriale (quelque chose de positif pour les agriculteurs, porté collectivement)
- Valoriser les pratiques de maintien/gestion/développement des haies (dont les financements de plans de gestion) pour le maintien d'une dynamique rurale tournée vers l'élevage
- S'entendre sur des bonnes pratiques de gestion, de plantation moyennant la co-construction d'un référentiel commun (premières pistes) et les porter notamment à travers le développement de plans de gestion et la sensibilisation/formation :
 - *Reconnecter le maillage bocager*
 - *Renforcer/préserver les continuités écologiques*
 - *Planter qualitativement (une diversité d'essences bocagères)*
 - *Améliorer les fonctionnalités des haies*
 - *Travailler à l'échelle des exploitations*

- Difficultés particulières pour l'entretien des haies en bordure de voies, elle-même bordées de réseaux aériens, vigilance sur le déploiement des réseaux (fibre.)
- Vigilance sur la capacité citoyenne pour réaliser les inventaires (limites de la science participative)
- Aucune protection réglementaire des haies dans les documents d'urbanisme ou autre,
- Un nombre d'agriculteurs trop peu importants impliqués dans les plans de gestion, la gouvernance des haies

10.3 Les échanges de l'atelier

Le travail en sous-groupes a permis d'identifier les leviers et actions suivants :

- Développer une culture commune entre acteurs, un socle de connaissance partagé, moyennant un programme de sensibilisation-formation, des événements-découvertes ciblant les scolaires, les nouveaux habitants, les agriculteurs
- Impliquer les citoyens pour le recensement des haies par les sciences participatives, mais aussi la récolte de semences locales pour la production de plants,
- Créer une marque territoriale « haie-bocage » avec la participation des citoyens
- Faire le lien entre contribution financière des entreprises au fonds de dotation et RSE
- Valoriser et développer les plans de gestion auprès des agriculteurs et des communes
- Définir une charte d'entretien des haies le long des routes avec les services gestionnaires (CD)
- Développer une filière locale des semences et des plants
- Définir un plan paysages pour identifier les haies emblématiques à protéger
- Des ateliers d'entretien démonstrateurs
- Proposition de premiers critères pour bénéficier du fonds de dotation
 - *Être inscrit dans un plan de gestion*
 - *La densité de la haie vive/multi strate*
 - *Un bonus lié au bord de cours d'eau et zones humides*
 - *Un bonus pour les 5 premières années après plantation*
 - *Un bonus pour les pieds de haies semées avec des essences mellifères*

Enfin, une discussion a été lancée sur la mise en œuvre de la stratégie focalisée sur la haie dans sa gouvernance :

- Faut-il s'appuyer sur l'existant (tiers-lieu bois en cours de définition, COPIL de la charte forestière.) ou mettre en place une gouvernance dédiée au projet « bocage d'avenir » qui s'adresse aux élus, agriculteurs, entreprises, gestionnaires d'infrastructures, associations, citoyens ?
- Penser des instances de dialogue dans la durée (une rencontre au moins une fois par an)

- Comment élargir le cercle des personnes concernées, toucher d'autres agriculteurs et les citoyens ?

10.4 Suggestions du Cerema pour poursuivre l'action en faveur des haies et de la biodiversité

1- Engager un travail sur la connaissance

- Qui peut piloter et encadrer la démarche de recensement et de qualification ? CPIE ?
- Qui peut être associé au recensement et à la qualification ?
- Opportunité d'associer les citoyens pour les sensibiliser à la biodiversité et plus largement aux démarches de transition. S'appuyer pour cela sur le conseil de développement ? la Fabrique de territoire ?
- Quelle représentation partagée ? Disposer d'une carte / d'un SIG sur le maillage bocager existant comme outil de dialogue (permettant de caractériser les haies et de repérer les éléments non connectés entre eux), capitaliser les éléments issus des plans de gestion
- Définir des indicateurs de suivi (basés sur l'existant : placettes CPIE ou ad hoc)
- Qui finance ?

2- Définir les niveaux d'ambition politique et technique

Du point de vue politique, affirmer que la haie est reconnue comme fédérateur pour :

- Donner du poids à l'engagement de la collectivité en matière de biodiversité,
- Rassembler les acteurs autour de la haie/le bocage qui fait consensus,
- Se servir de la haie et du bocage pour initier/renforcer le dialogue avec les agriculteurs et la possibilité de faire évoluer progressivement les pratiques agronomiques.
- Affirmer la priorisation de l'action sur l'existant, avant la gestion et avant la plantation de nouvelles haies
- Identifier et caractériser le soutien aux filières de valorisation de la haie (bois d'œuvre, bois bûches, trituration...)

Mais aussi :

- Se donner des temporalités
- Statuer sur la place respective des entreprises, des citoyens (puisque'il s'agit de faire ensemble)

Du point de vue technique, coproduire un référentiel local « bocage-haie » de manière progressive et inclusive portant à la fois sur les critères de qualification des haies existantes, les modalités de gestion et choix de plantation

Questionne par ailleurs :

- La prise en compte des différents documents-cadre réglementaires et volontaires du territoire (PCAET, PAT, PLUi, etc.)

- Des éventuelles protections, pour quoi ? Comment ? Avec la possibilité d'une éco-conditionnalité en lien avec le fonds haie.
- Les aspects techniques du fonds haies,

3- Définir les conditions de la gouvernance, du pilotage / de l'organisation et des moyens dédiés

Ce volet interroge :

- Le mode d'organisation et de pilotage-suivi du projet, l'animation territoriale
- La place du tiers lieu bois
- L'articulation avec le COPIL de la charte forestière,
- L'identification des participants aux différentes instances,
- L'opportunité de mettre en place des ambassadeurs du projet de différents profils (agriculteurs, entrepreneurs ou citoyens intéressés) pour mobiliser plus largement
- La dimension financière et juridique du Fonds haies, la pertinence de financements citoyens (Cigales par exemple ?)
- Le statut d'une éventuelle participation citoyenne à la gouvernance, en référence à une approche coopérative (1 adhésion 1 voix)

4- Définir un plan de communication et de valorisation sur le projet « bocage d'avenir » et le fonds de dotation

11. UNE CARTOGRAPHIE IMAGINEE AUTOUR DE LA HAIE

Lors des échanges de l'atelier haie, il a été posé la question d'une éventuelle taille critique de la maille bocagère, seuil bas ou haut. A ce questionnement, des agriculteurs présents étaient d'accord pour indiquer qu'au-delà d'une taille de parcelle de 6 ou 7ha, il n'y avait plus réellement de gain de productivité pour les grandes cultures. C'est-à-dire qu'une maille bocagère de 6 ou 7ha constitue, semble-t-il, un seuil : au-delà le territoire perd en qualité paysagère de bocage sans qu'il y ait de gain pour la productivité agricole que nous qualifierons de conventionnelle, en dessous, le territoire gagne en qualité paysagère et l'agriculture doit adapter son modèle de production entre polyculture et élevage.

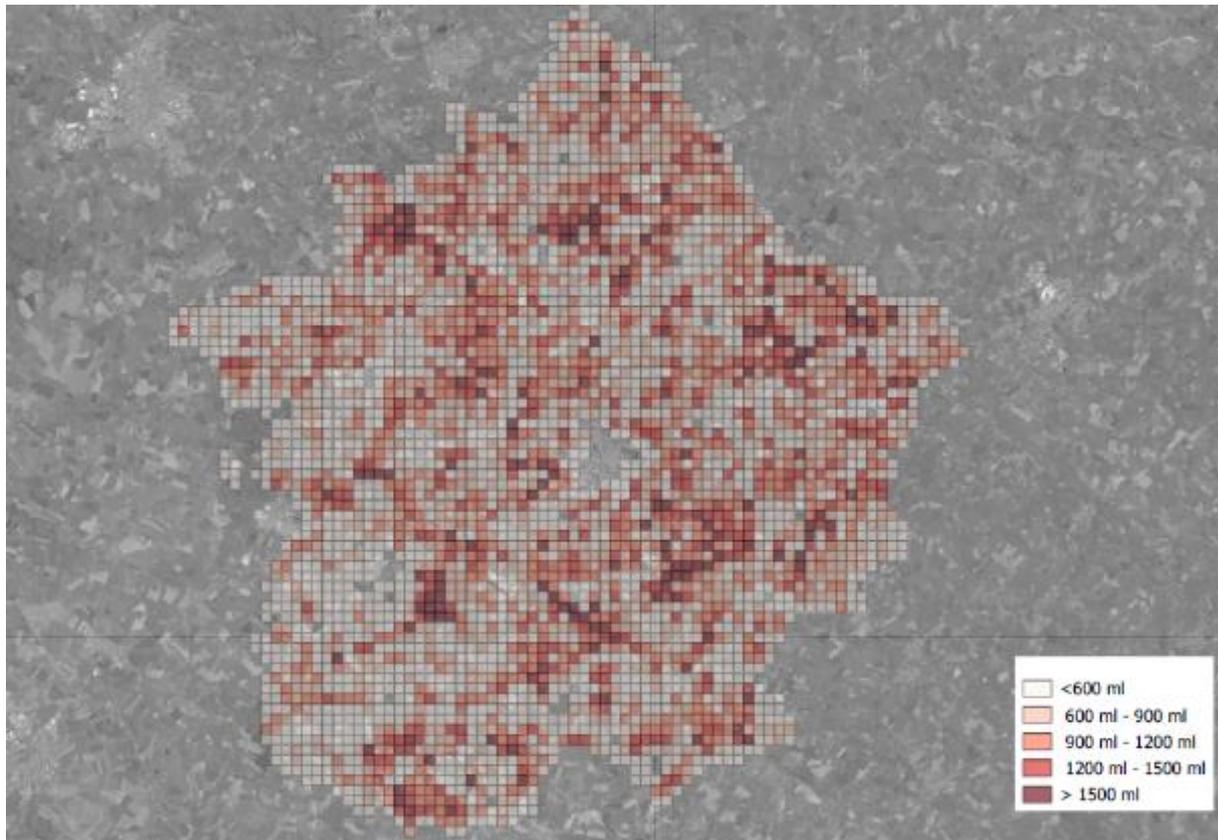
Il nous a semblé intéressant de donner à voir ce que cette maille « charnière » pouvait donner sur le territoire. Nous sommes donc partis d'un carroyage de 300m x 300m, soit 9ha, desquels sont déduits les surfaces urbanisées et de bois, et mis en évidence les linéaires de haies existantes dans la base de données dans chacun de ces carrés. Avec des haies sur 2 côtés du carré, la « charnière » de linéaire de haie se situe donc à 600ml par carré.

Cette approche présente plusieurs limites :

- La continuité des haies n'est pas prise en compte dans la qualification,
- Les qualités des haies elles-mêmes ne sont pas considérées.

Nonobstant ces limites, il est intéressant de constater que :

- Les fonds de vallées ressortent bien,
- Le contraste n'est pas si flagrant entre le Nord et le Sud du territoire alors que la perception semble différente. La partie Ouest Sud-Ouest semble être la moins dotée.
- Le linéaire supérieur à 1500ml de haie qui correspond à une maille bocagère moyenne de 1.5ha est assez présent sur le territoire, un peu partout, à l'exception du Sud-Ouest.



ANNEXE : Compte-rendu de chaque salle de l'atelier « Et si, on visiOtait le territoire autour de photos ? »

Échanges de la salle « aménagement »

Grandes idées identifiées par les différents groupes :

Groupe Bleu

- L'intégration de la démarche ERC n'est pas suffisamment faite dans les projets, peut-être faudrait-il poser un cadre de référence à l'échelle de la collectivité pour les projets, plus exigeant.
- Les projets doivent s'ancrer dans le territoire « direct », « spécifique » et locaux le plus en amont possible. Ne pas « faire du vert pour faire du vert », il faut prendre en compte la spécificité du terrain : être accompagné par des « sachants » sur ces sujets
- Importance de la communication et de la pédagogie sur la biodiversité. Ne pas réduire la biodiversité à ce concept compliqué mais arriver à communiquer sur sa réalité et ses effets, les services écosystémiques.

Groupe Mauve

- Meilleure prise en compte et application de la séquence ERC : accompagner les aménageurs pour mieux structurer et formaliser la mise en place de cette démarche
- Préserver l'existant avant de raser et de refaire, comment penser l'aménagement pour utiliser au maximum l'existant
- Valoriser les cahiers des charges exigeants existants, accompagner les constructeurs pour pousser à ce cahier des charges : voie pédagogique ou réglementaire ?

Groupe Orange

- Utiliser le temps long pour adapter les projets, être flexible, savoir laisser tomber au besoin. Utiliser ce temps comme un moment de maturation du projet, le réinterroger
- Il faut prendre en compte la globalité des enjeux dans les projets d'aménagement
- Politique du territoire : qu'est-ce qu'on porte et comment on le porte fortement : contrainte et pédagogie : communication sur le sujet ?

Synthèses des différents échanges :

Postures et remarques sur la forme des échanges :

- Pas vraiment de dissensus autour des questions d'aménagement mais plutôt un consensus « mou » pour dire qu'il faudrait faire autrement. Ceci pour deux raisons :
 - Ces aménagements posant problèmes sont présentés comme un héritage des politiques précédentes dont le territoire hérite malgré lui : tant la nouvelle administration et nouveaux politique que les acteurs autour de la biodiversité s'accordent pour dire que « ça ne va pas » et qu'il ne faudrait plus faire comme ça.
 - Il n'y avait pas de représentant aménageurs ou constructeur

- Malgré un consensus global autour de l'idée de « il faudrait faire autrement à l'avenir » j'ai eu le sentiment d'une certaine sorte de fatalisme autour du conflit : enjeux économiques / enjeux environnementaux. Beaucoup de prise de parole utilisant les verbatim « il faudrait », « on n'a pas pu empêcher » mais très peu de « on pourrait », de projections. Peut-être dû au fait que les photos choisies étaient des décisions passées et n'interrogeaient finalement pas des décisions et politiques actuelles (ou du moins elles ont été présentées comme ça). (cf point suivant).
- Les échanges ont permis dans tous les groupes à certains acteurs d'échanger plus particulièrement entre eux notamment autour du lotissement : raconter l'origine du projet, le pourquoi, sa localisation... Permis d'éclairer et de communiquer dessus. De même pour la déviation. Une large part des échanges s'est déroulé autour du récit du pourquoi, de la mise en contexte de ces projets passés. J'ai eu le sentiment que ce moment d'éclairage était important et intéressant pour les acteurs qui étaient en demande d'information pour comprendre.
- À l'inverse, assez peu d'échange autour des aménagements de la trame verte et bleue ou du moins pas de réelle explication de ce qu'est une trame verte/bleue et de l'intérêt de cet aménagement. Peu d'échange de « savoir » des acteurs de la biodiversité avec les autres acteurs pour expliciter ce qu'est le sujet pour les « non-sachants ».
=> Rejoint le problème de communication et pédagogie sur ce qu'est concrètement la biodiversité

Réaction aux photos

CONSENSUS :

Les photos 1 et 3 ont fait particulièrement réagir l'ensemble des acteurs, comme rendant très visible la « saignée » de l'aménagement dans le paysage, avec une certaine violence, que l'on constate visuellement.

Verbatim utilisés révèle cette violence très visible : « saignée », « fossé abrupte », « contraste », « morne plaine », « désert », « plaie béante du bocage », « rasé »

Constat partagé de « l'aberration » de ce type d'aménagement et de leur impensé.

Pourrait servir de « contre-exemple », de modèle à ne pas suivre.

NÉANMOINS :

- Pour le lotissement (photo 3) : photo prise pendant la phase des travaux : à terme le lotissement devrait être plus « vert », avoir des arbres. Il faut relativiser le « désert » de la photo, la remplacer dans son contexte.
 - **L'aménagement implique-t-il de tout détruire pour reconstruire ?**
 - **Est – ce que ce qui compte c'est le résultat final ou la période des travaux ? Est-ce qu'un projet « violent » pendant les travaux mais qui prend en compte la biodiversité de façon finale (zone arborée, prairie...) est satisfaisant ?**
- Pour le lotissement (photo 3) : il semblerait que ce lotissement ait été construit sur une zone agricole, est-ce que c'est vraiment pire en termes de biodiversité ? (Question posée)
- Pour la déviation (photo 1) : « on est bien content de pouvoir se déplacer rapidement sur le territoire », il est possible de faire des déviations qui à terme ne défigurent pas le paysage, avec le temps poussent des arbres, haies...
 - **Implique de repenser profondément la mobilité : comment se rendre au centre ?**

Pistes : ferroviaire, remise en valeur des habitats de centre bourg, vélo et liaisons douces

Éviter l'atteinte le plus en amont possible, démarche ERC

CONSENSUS :

- La démarche ERC n'est pas suffisamment bien réalisée : on cherche plus à compenser qu'à réellement éviter les atteintes. Quelles options ont véritablement été envisagées ?
- Aborder la question de la biodiversité le plus en amont possible, pas mettre du « sparadrap »
- La phase Compenser n'est pas suffisante : elle peut mener à des contradictions : faire du vert pour faire du vert n'a pas de sens. « Hors sol », « déconnecté de l'environnement immédiat »
 - **Quid des projets qui ont déjà été faits ? Que peut faire le territoire sur ces aménagements-là**
« ERC : Embellir, Recréer, Corriger »
- Comment s'assurer de cette prise en compte en amont ?
 - **Utiliser le coefficient biotope de surface : mesurer la richesse du terrain**
 - **Voie réglementaire et contraignante**
 - **Meilleure communication et pédagogie sur le sujet**

Prendre en compte la spécificité du territoire, aménager dans un lieu à part entière

CONSENSUS :

- L'aménagement doit s'ancrer dans le lieu, le territoire où il a lieu. Partir de l'existant, être en harmonie avec son environnement (VS verbatim évoqués par les photos qui évoquent la rupture, la cassure)
- Un exemple a été donné d'un aménagement qui se voulait vertueux, de zone maraîchère dans une zone urbaine qui n'a pas été bien positionnée et venait en confrontation avec des enjeux de zone humide.
- Avant de remettre de la nature en ville : laisser et protéger la nature existante et ne pas l'enlever.
 - **Solutions fondées sur la nature, îlots de fraîcheurs**

DISSENSUS :

- Pas la même lecture de l'image de la trame verte et bleue. Cet aménagement n'est globalement pas très clair dans ce qu'il est censé être pour les différents acteurs qui ne savaient pas trop quoi dire ce sujet.
- Élu du Boupère le présente comme une réussite mais pour d'autres acteurs il représente visuellement un fossé aménagé artificiellement et qui ne s'intègre pas avec son environnement. Ont été aussi interrogés la « spécificité » de la biodiversité que l'on voit apparaître autour du cours d'eau : herbe semble tondu à ras, forte proximité des habitations

- **La réelle plus-value de cet aménagement, la possibilité de faire autrement les trames vertes et bleue est peut-être à creuser.**
- **Pose la question de la pédagogie autour de ce qu'est une trame verte et bleue.**

Importance de la communication et de la pédagogie

CONSENSUS :

- La communication sur le 0-phyto est importante et permet de petit à petit faire évoluer les choses
- La communication doit aller plus loin : suffit pas de parler de biodiversité si personne ne comprend vraiment ce qu'il y a derrière ce terme : rendre la biodiversité concrète, actuelle, toucher les gens et ne pas opposer : « impératif moral de protéger La Nature » VS « intérêts concrets économique, esthétique, de confort ».
- Faire confiance à la communication, au dialogue et à la pédagogie pour changer petit à petit les choses
 - **Intégration et participation des citoyens dans les gros projets d'aménagement ? Exemple donné d'un dispositif participatif autour d'une co-construction de design dans le cadre d'un projet-recherche en Design et Action Publique Innovante (2019). Cette méthode est décrite comme ayant intéressé et plu aux habitants qui y ont participé.**

[/- le REX de ce projet-recherche : https://www.assisesdudesign.com/doc_root/Ressources/contributions/5defc766c2b3c_contribution_design_et_politiques_publicques_CM_FO_NANTES_DESIGN_ATLAN-TIQUE.pdf

- *Compte rendu de Pauline Oger*, designer Care design Lab, présentera les résultats de son stage au sein de la chaire Design & Action Publique Innovante sur les atouts et les limites du co-design en action publique. Elle revient sur le programme mis en place à Pouzauges : à partir de 1.12.45]

NEAMMOINS :

- Certains acteurs pointent le contraste entre ces panneaux et les grands aménagements : bien de mettre en avant une telle action mais insuffisant
- Problème de l'acceptation sociale des mesures : pas évident d'accepter que la nature prenne plus de place même si les choses changent
- Pas suffisant de juste parler : besoin de cadre plus contraignants et d'une volonté forte portée de façon commune par le territoire.

Quelle marge de manœuvre réelle ?

- **Les intérêts privés :**

Conflit de foncier entre acteurs privés : aménagement du lotissement résulte visiblement de mélange entre intérêts privés et conflits politiques.

Conflits politiques

- **Le défi temporel :**

- Contraint par des projets antérieurs et des décisions de justices sur lesquelles on ne peut plus agir.
- Elus sous pression du temps court de la décision : complexe de mesurer l'ensemble des intérêts en jeu.

- Peu d'évolutivité, adaptation des documents et décisions administrative, documents d'urbanisme

Échanges de la salle « eau et milieux aquatiques »

Grandes idées identifiées par les différents groupes :

Groupe Mauve

- Y a-t-il un choix à faire entre la préservation de la biodiversité et les intérêts économiques (loisirs, tourisme) ?
- Les retenues d'eau qui ne présentent pas un grand intérêt en matière de biodiversité peuvent-elles être une solution pérenne d'irrigation pour les besoins agricoles dans un contexte de changement climatique ? Le maillage bocager et notamment le rôle des haies n'est-il pas plus pertinent ?
- Les choix pris par les acteurs de l'aménagement découlent-ils d'un manque de sensibilisation de leur part sur les services écosystémiques des zones naturelles et principalement des zones humides ?
- Pour une meilleure gestion de l'eau dans l'agriculture, ne faudrait-il pas changer les pratiques agronomiques et culturales ?

Groupe Orange

- Possibilité de marier la préservation de la biodiversité avec des projets structurants du territoire (tels que des projets touristiques)
- La préservation des zones humides est liée au maintien de l'élevage bovins via la préservation des prairies. Néanmoins, l'élevage étant en déclin, il faudrait trouver une forme de rémunération pour les agriculteurs qui entretiennent les paysages de bocage riches en biodiversité.
- Les acteurs du territoire ne sont pas assez sensibilisés à leur patrimoine environnemental. La crise sanitaire et le recours au local pourraient être une occasion pour capter les habitants. Pour une meilleure action, il faudrait être dans « le faire » (ateliers, balades, etc.) et rendre accessibles et habituelles des « petites actions » en faveur de la biodiversité. Les enfants peuvent être une porte d'entrée à la sensibilisation des habitants.
- Les agriculteurs auront nécessairement besoin d'adapter leurs pratiques culturales au changement climatique. C'est l'agriculteur qui en changeant ses pratiques va faire changer le consommateur ou l'inverse (conso-acteur) ? qui influe le plus sur l'autre ?

Groupe Vert

- Les outils de planification et d'organisation de l'espace tel que le PLUi permet de préserver les espaces tout en permettant le développement du territoire. Il pourrait néanmoins aller plus loin en recensant toutes les mares même les oubliées afin de les recréer. Ne faudrait-il pas laisser des espaces « libres de droit » sans aucune intervention humaine ?

- Une zone humide permet une gestion dans le temps de l'élevage par sa capacité à être gorgée ou non d'eau en fonction des différentes périodes de l'année (boucle).
- Ce n'est pas parce qu'elles sont recensées que les zones humides sont connues du grand public. Il est nécessaire de communiquer sur leur fonctionnalité et les services qu'elles peuvent rendre. La sensibilisation autour de la ressource en eau peut être décousue de par la multiplicité des acteurs qui gravitent autour.
- Quels impacts ont les pratiques humaines sur la qualité de l'eau ? (Agriculture, gestion des eaux pluviales, eaux usées, imperméabilisation des sols).

Synthèses des différents échanges :

Postures et remarques sur la forme des échanges :

- Les échanges ont permis dans tous les groupes à certains acteurs d'échanger plus particulièrement entre eux notamment autour du projet de wake-park qui n'était pas connu de tous. Certains étaient surpris qu'un tel projet puisse exister sur le territoire. « Le loisir c'est bien, mais c'est mieux quand ce n'est pas fait/réalisé chez moi ».
- Les débats sont restés figés sur des généralités que nous connaissions déjà du territoire. La question de la sensibilisation par « le faire » est intéressante.

Réaction aux photos

- La photo 1 a fait beaucoup réagir sur le lien entre la quantité de l'eau et les besoins en agriculture, puis sur le rôle de bocage dans la préservation des zones humides et par suite celui de l'élevage bovin de manière générale. Je pense que pour les deux derniers groupes ces réactions permettaient de poursuivre les débats de la salle précédente – celle de Loïc – sur l'agriculture.
- La photo 3 a suscité beaucoup de réactions de personnes qui découvraient pour la plupart le projet de loisirs touristique.
- La photo 2 et 4 n'ont quasiment pas interpellé de débats, ni d'échanges, exceptées dans le dernier groupe. En effet la couleur de l'eau a permis au groupe d'échanger sur la qualité de l'eau et l'impact des activités humaines.

La préservation de la biodiversité devrait être récompensée

La biodiversité présente dans les zones humides peut aujourd'hui être préservée grâce à l'élevage [dixit les agriculteurs et habitants]. Néanmoins, face aux enjeux actuels et la contrainte d'être éleveur (c'est une passion), l'élevage est en déclin sur le territoire. Les zones humides et l'élevage des bovins se rendent des services réciproques (ZH entretenues par le pâturage des bovins et prairie gorgée en eau disponible lors de période plus sèches pour les bovins). Quid de la question de l'entretien de ZH ? ne faut-il pas les laisser sauvages et naturelles ?

Les agriculteurs passent du temps à entretenir le bocage qui permet la biodiversité et de limiter le ruissellement des eaux. Néanmoins, ce « temps perdu » n'est pas rémunéré. Deux pistes d'actions ont été soulevées : rémunération par les PSE (via la PAC) ou paiement par les consommateurs qui achètent une viande de meilleure qualité (bêtes pâturant).

Concilier projet d'aménagement et préservation de la biodiversité

Changement de position au travers des groupes. D'abord un positionnement plutôt unanime sur la contradiction entre un projet de loisirs et la préservation de la biodiversité. La réglementation est-elle suffisamment contraignante pour la préservation de la biodiversité ? Puis, un autre groupe qui soutient que l'attractivité du territoire et la prise en compte de la biodiversité ne sont pas contradictoires. Puis le dernier groupe argumente que le PLUi, l'outil de planification et de réglementation permet de concilier les deux thématiques. Pourtant, la surprise et la méconnaissance du projet touristique et de loisirs laisse penser que la prise en compte de la biodiversité et notamment des zones humides n'est pas assez prise en compte dans la réflexion des projets.

Une sensibilisation nécessaire

Il y a eu un consensus de tous les groupes sur la nécessaire sensibilisation de tous les acteurs du territoire (collectivité, aménageurs, agriculteur, habitants, etc.) sur la préservation des zones humides de par leur service écosystémique rendu.

La sensibilisation n'est pas assez forte, il faudrait sensibiliser en faisant, en incitant par des actions accessibles qui deviendraient habituelles (comme le lombricompostage). Pourquoi pas une zone humide dans mon jardin ?

Quelles marges de manœuvre réelles ?

Opportunité d'un partenariat avec le Manoir de Réaumur pour une sensibilisation sur la préservation des zones humides du grand public et une action auprès des enfants.

La crise sanitaire a permis un engouement des habitants à consommer localement. Cet attachement au local pourrait être une opportunité pour mobiliser les acteurs sur ce que ça veut dire de consommer localement, que ça participe également au maintien de leur cadre de vie : le bocage.

Interlocuteurs multiples autour de la ressource en eau qui ne sont pas identifiés par les autres acteurs dont les aménageurs et les habitants. Le CPIE a notamment proposé un guichet unique pour diriger les habitants et acteurs du territoire vers les interlocuteurs adéquats.

<http://www.cpie-sevre-bocage.com/cpie/Content.aspx?ID=205755>

Échanges de la salle « agriculture »

- **Dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies**
 - Une augmentation de la taille des exploitations du fait de la mécanisation et des aides de la PAC à l'hectare.
Actuellement, la surface par exploitant est de 40 à 50ha. Elle devrait tendre vers les 80 à 90ha.
Cette augmentation s'accompagne :
 - D'une augmentation de la production céréalière aux dépens de l'élevage
 - Un retrait des clôtures des zones les plus difficiles à exploiter qui laissent en particulier s'enfricher certaines zones urbaines qui perdent alors leurs fonctions.
 - Une diminution du nombre de main d'œuvre agricole au profit d'engins de plus en plus performants et importants qui entraînent :

- La suppression de « ce qui gêne » les engins (haies en bordure de chemin ou de champ, arbre de plein champ),
- La culture des zones humides les plus petites et accessibles qui disparaissent au profit des cultures.
- La diminution du nombre d'exploitations laitières (A Pouzauges, 25 exploitations il y a 20 ans, 2 aujourd'hui, 0 dans 2 ans) entraînant la disparition des bovins.
- L'exportation (majoritairement) des productions agricoles en dehors du territoire car plus rémunérateur que l'autonomie alimentaire des élevages.
- Les coopératives agricoles sont devenues très importantes et se sont éloignées des exploitants
- Importation d'aliments pour le bétail à des coûts inférieurs à la production locale, en particulier en provenance du Brésil, et majoritairement pour les élevages hors-sol.
- Importation de la matière première pour l'industrie agro-alimentaire (majoritairement).
- Des réalisations d'infrastructures, en particulier routières, qui s'accompagnent de remembrements fonciers, non conditionnés à des replantations de haies ou d'arbres.
- **Des pratiques minoritaires mais qui progressent**
 - Installation de petites exploitations en maraîchage et circuit court,
 - Des pratiques d'agroforesterie et/ou d'agroécologie,
 - Le changement de pratiques agronomiques peut s'accompagner d'une augmentation des coûts des productions qui nécessite d'être explicitée pour être comprise, voire acceptée.
 - Les changements de pratiques agronomiques ne sont pas suffisamment enseignés dans les établissements,
 - La réduction de la consommation de la viande au profit d'une alimentation plus végétarienne, voir véganisme,
 - La production de légumes de plein champ pour l'industrie agro-alimentaire locale,
 - Attente des exploitants d'avoir une visibilité de moyen terme / long terme pour s'engager dans un changement de cultures, des investissements nouveaux,
 - L'agriculture biologique, mais sans forcément remettre en cause ni la taille des exploitations ni la taille des matériels),
 - L'ouverture des chaînes de transformation de l'industrie agro-alimentaire au tourisme,
 - La restauration collective communale
 - Le renforcement des marques employeur en s'appuyant sur le paysage mais aussi possiblement sur la qualité de l'environnement voire la qualité de l'alimentation produite localement.

- L'étude d'un PAT à l'échelle du Pays en cours, qui recherche à favoriser l'alimentation de proximité, pas uniquement en bio.

Échanges de la salle « forêt-bois »

Groupe Vert

Idée 1 : L'aspect énergétique est un prétexte et doit rester un prétexte pour intéresser aux forêts et donc gagner en biodiversité qui y sont inféodés

Idée 2: La biodiversité inféodée à ces milieux (haies) dépend des modes de gestion notamment attenante, Améliorer le parcellaire pour une meilleure gestion, notion de bande enherbé, gestion haie de bord de route (talus bande enherbé)

Idée 3: Quelle est la bonne combinaison à développer biodiversité

Groupe Bleu

Idée 1a: cloisonnement espaces naturel et urbain à revoir, intégrer

Idée 2a: démembrement bocage, retrouver une utilité à la haie, qualité du paysage (tourisme et attractivité du territoire)

Idée 3a: bois de paysannerie : **les tirer vers le haut** pour en faire autre chose (bois d'œuvre) et les réintégrer dans les aménagements locaux : charte forestière : la mettre en œuvre au niveau local (problème parfois de législation)

Autre idée ? Avenir châtaignier (cryptogamique) chêne pédonculé également, chalarose frêne : 90 % des arbres. Repenser aux arbres de demain. Grand défi : changer identité, virgule à l'intérieur (restera un territoire de bocage) attention aux espèces méditerranéennes

Groupe Mauve

Idée 1aa: Intérêt pour replanter, arbre valorisable. Donner l'envie de replanter : **coordination**, filière acteurs locaux Initiative : Tiers Lieux bois, tout le monde gagnant. Prendre en compte les autres fonctions liées aux arbres. Réglementation ? Attention à ne pas replanter pour replanter

Idée 2aa: Espèces "1 bébé un arbre", CPIE différents son cloche suivant experts pour planter plutôt espèces locales qui s'adapteront mieux plutôt que méditerranéennes)

Idée 3aa: Accompagner maintenir agriculture,

Autre idée ? positionner arbre au cœur de la ville, "arbre couteaux suisse du climat ": îlots de chaleur, stockage carbone

Variation des essences, accompagner la migration, tester d'autres choses, améliorer la résilience des forêts (plus diversifiées)

Pratique du balivage, précaution dans l'exploitation. Attention à préserver ce qui existe. Avoir du bon sens.

L'arbre : identité du territoire mais associé à des milieux fragiles

- La forêt sur le territoire du Pays de Pouzauges représente environ 2 000 Ha (6 % du territoire) dont 1200 Ha de taillis Châtaigniers avec des coupes périodiques et replantés l'année suivante. Avec le changement climatique, cette essence peut être atteinte par des maladies cryptogamiques (chancre ou encre du châtaignier). Les deux autres essences les plus présentes sur le territoire, le chêne pédonculé et le frêne sont également susceptibles d'être perturbés par les sécheresses et les maladies (chancre et chalarose) dont la virulence pourrait se voir accentuée par le changement climatique. C'est ainsi 90 % des arbres présents sur le territoire qui sont menacés à plus ou moins long terme (les dépérissements pouvant être très rapides et massifs) ;
- L'autre milieu fortement lié aux arbres est le bocage avec son linéaire de haies parsemé de bosquets. Ce bocage est vraiment l'identité du territoire et la majorité des habitants y est sensible. Même si le bocage est encore très présent sur le territoire, le linéaire de haies a fortement diminué. Les évolutions de l'agriculture de ces dernières années (cf. groupe agriculture) ont entraîné de nombreux changements et un remembrement important bien qu'inégal sur le territoire. C'est ainsi qu'au nord du territoire on compte environ 120 à 140 ml de haies par ha et moitié moins au sud ;
- Questionnement : quelle structure, quelle bonne combinaison (bocage, forêt, prairies...) permettrait de maintenir / d'optimiser la biodiversité. Axe du développement des haies ? En association avec les mares.

Une protection/pérennisation qui passe par la recherche de nouveaux débouchés et d'une reconnaissance de l'utilité de ces milieux

- L'une des principales menaces pesant sur ces milieux et la biodiversité qui y est inféodée consiste en leur disparition pure et simple du fait du changement des pratiques agricoles, des aménagements (le département n'est pas très vertueux en la matière), des dépérissements à craindre du fait du changement climatique (et le non renouvellement des plantations). Il faut ainsi susciter l'intérêt pour replanter des arbres, en particulier pour les agriculteurs pour lesquels il s'agit d'une charge de travail en plus :
 - L'aspect énergétique peut-être un bon prétexte mais ne doit être le seul. Il permet aux gens de s'intéresser aux boisements et entraîne une augmentation de la surface et donc la biodiversité qui y est inféodée. Il a notamment permis de restaurer les taillis de châtaigniers qui périssaient,
 - 3 chaufferies bois sont implantées sur le territoire pour alimenter les établissements médico-sociaux et une en projet pour le centre aquatique (de tonnage aussi important que les trois autres), Pas de réelle filière pour le bois bûche (approvisionnement entre voisins),
 - Problème de réglementation en cas de volonté de détruire une haie, simple déclaration ? Comment faire respecter même en cas de contrainte (haies identifiées dans PLU), pas de sanctions,

- Retrouver une utilité à la haie, promouvoir les autres fonctions liées aux arbres (biodiversité, protection des cultures, protection ressource en eau, brise vent, ralentissement des ruissellements...). Pour cela accompagner les agriculteurs à préserver ces milieux et plus largement à conserver une agriculture vivante au niveau du territoire,
- Concernant le bocage, tout ne doit pas incomber à l'agriculteur, les collectivités peuvent y contribuer : réflexion sur les paiements pour services environnementaux et démarches RSE des entreprises (compensation carbone),
- Mettre en avant la qualité du paysage à laquelle participe l'arbre pour le tourisme (développer un discours engagé) et l'attractivité du territoire (salariés qui manquent parfois dans les entreprises),
- Nécessite une coordination entre propriétaires, gestionnaires, communes etc ., la mise en œuvre d'une filière d'acteurs locaux notamment économiques (par exemple l'initiative : tiers-lieux bois de la communauté de communes, "1 bébé un arbre"), d'aides financières et technique (le service agriculture du département réfléchit à des aides à la plantation). Accorder l'offre à la demande ;
- En finir avec le bois de « paysannerie » (pour la chauffe, les piquets) : tirer la qualité des boisements vers le haut pour en faire autre chose :
 - Par exemple la fourniture de bois d'œuvre qui pourrait être utilisé en local et notamment dans la ville,
 - Réintégrer les boisements dans les aménagements locaux grâce par exemple à la charte forestière. Parfois engagements seulement sur le papier,
 - Développer l'agroforesterie.
- Attention à ne pas replanter pour replanter (exemple plan « 1million d'arbres en Vendée »). Une réflexion sur les essences les plus adaptées en termes d'usages, d'adaptation aux sol ou au changement climatique doit être intégré à la démarche.

Nécessité d'une meilleure gestion adaptée aux enjeux du changement climatique

- Préserver ce qui existe, conserver les pratiques vertueuses (exemple Pellissonnière gérée de manière durable) et développer une gestion permettant de gagner en qualité (balivage des taillis de châtaignier) ;
- Améliorer les pratiques sanitaires (désinfection du matériel quand bûcheron vient d'un boisement contaminé) ;
- Difficulté de gestion des boisements car très petit parcellaire, besoin de se regrouper pour gérer de manière intelligente, sinon dépérissement ou pratiques non durables (coupes rases par exemple). Réflexion sur les mouvements fonciers pour créer des parcelles plus grandes et une meilleure gestion ;
- Place des résineux (Douglas) dans le territoire de Pouzauges ? Valeur moindre en termes de biodiversité et pas naturellement présent mais intérêt car bois de travail (bardage.), pas besoin de traitement pour équipements extérieurs (comme le châtaignier) ;
- Accompagner l'évolution des savoirs faire notamment en agriculture, encourager, former à l'agroforesterie par exemple ;
- La biodiversité inféodée aux haies en particulier les oiseaux ont besoin d'insectes (jeunes)

et dépendent des modes de gestion des haies et des parcelles attenantes :

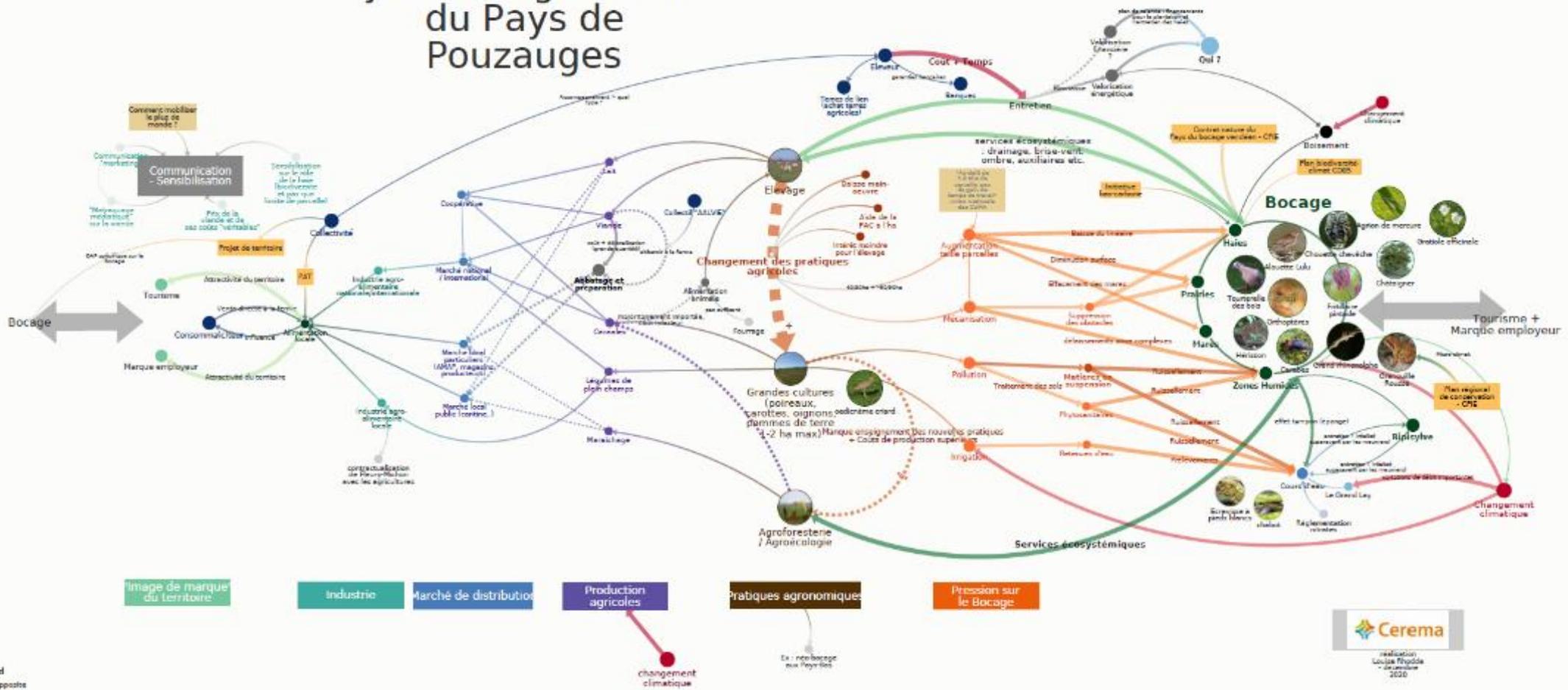
- Améliorer le parcellaire pour une meilleure gestion,
 - Avoir de « vraies haies » : 2m de large, arbres en quinconces,
 - Conserver des prairies autour et donc l'élevage (pâturage extensif),
 - Bandes enherbés,
 - Gestion haie de bord de route (talus et bande enherbé) plus douce
- Le Grand défi est de permettre l'adaptation des essences au changement climatique, repenser l'arbre de demain. L'idée n'est pas de changer l'identité du territoire (bocage) mais plutôt de le modifier à la marge afin de le rendre plus résilient. Globalement, la diversification des essences semble le meilleur moyen d'améliorer la résilience de ces milieux (à l'échelle du territoire comme du boisement). Toutefois, deux propositions émergent pour y parvenir et ne font pas consensus :
 - Accompagner la migration des espèces en testant d'autres solutions comme la plantation d'espèces méditerranéennes (d'ailleurs certaines espèces comme le chêne vert apparaissent déjà naturellement à partir d'anciens semenciers présents dans les parcs des châteaux). Le territoire de Cerizé mène depuis plusieurs mandats une réflexion sur cette résilience des arbres (plantation de chênes verts, lièges, érable de Montpellier),
 - Planter plutôt des espèces locales qui s'adapteront mieux mais en variant les essences, en choisissant des espèces moins sensibles aux maladies (CPIE), Toutefois importance des stations forestières et notamment celles associées au châtaignier sont relativement peu adaptées aux autres essences.

Décloisonner espace urbain et naturel

- Sur le territoire, le cloisonnement entre espaces naturels et urbain est très marqué, l'arbre étant peu présent au cœur des villes (cf photo 4 marquant une faible intégration du bocage dans l'espace urbain) ;
- Amener plus de nature en ville, plus d'arbres est à rechercher dans l'aménagement de l'espace urbain ;
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrages en amont mais parfois problème de garantie décennale pour les artisans qui utiliseraient du bois local (pas matériaux certifié) ;
- Utiliser le bois local pour les équipements urbains (bancs, bardage bâtiments publics...), en cela le territoire voisin du Cerizéen a fait des choses intéressantes ;
- "arbre couteaux suisse du climat" (CPIE) : agriculture, biodiversité, lutte contre îlots de chaleur, stockage carbon

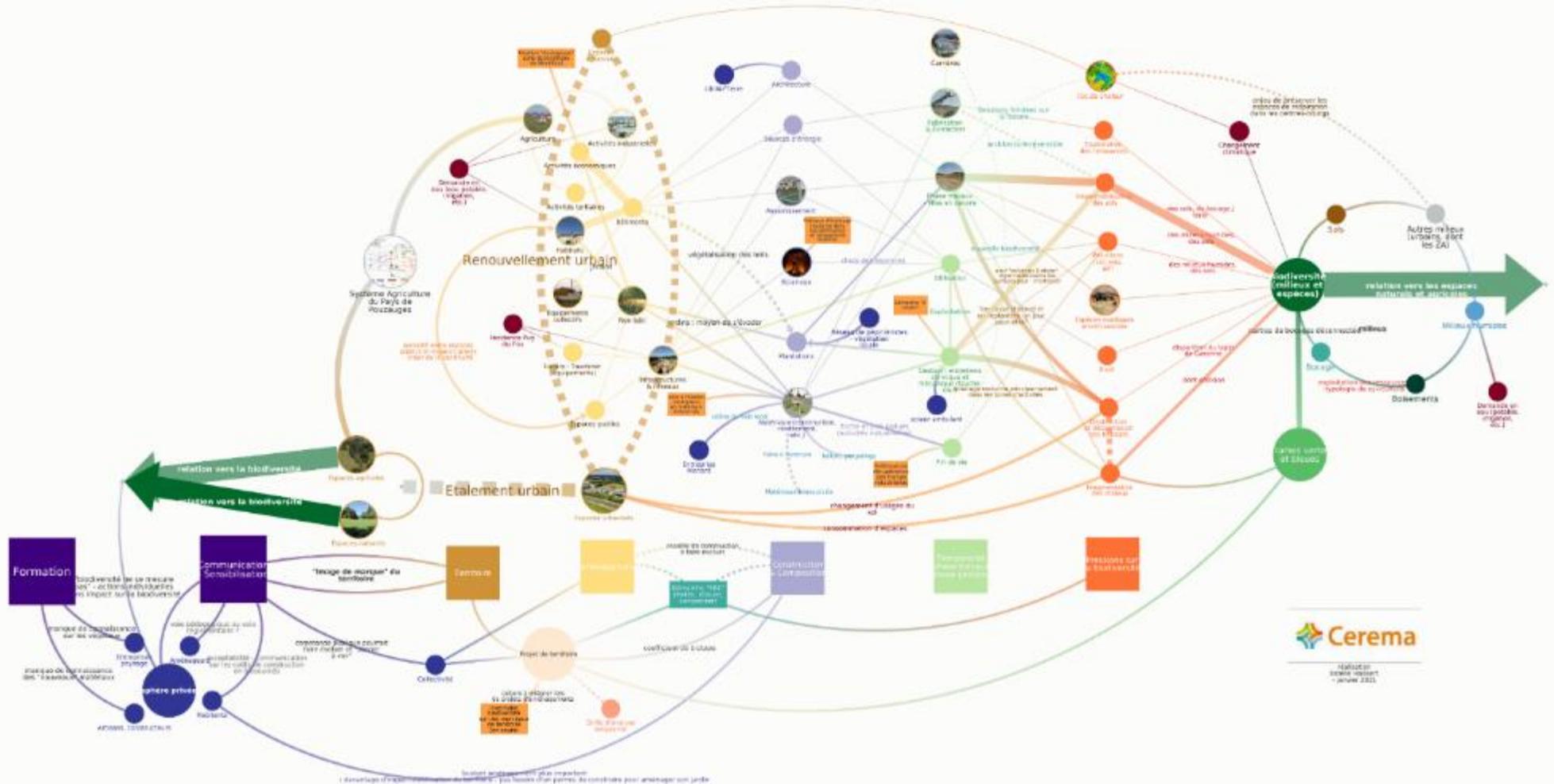
ANNEXE : Système AGRICULTURE du PAYS DE POUZAUGES complété des remarques de l'atelier du 14.12.2020

Système agricole du Pays de Pouzauges



ANNEXE : Système AMENAGEMENT du PAYS DE POUZAUGES complété des remarques de l'atelier du 8.02.2021

Système Aménagement du Pays de Pouzauges



ANNEXE : Orientations possibles sur le territoire du Pays de Pouzauges validées par le COPIL du 19.

Orientations possibles sur le territoire du Pays de Pouzauges

Aménagement du territoire

- (Ag) Exemple : Terres de lien (achat de terres agricoles)
- (Am) Imperméabilisation des sols
- (Am) Projet de territoire
- (Am) Porosité entre les espaces publics et les espaces privés : continuité
- (Am) Renouvellement Urbain
- (Am) Trames vertes et bleues
- (Am) Démarche ERC

Principe : concevoir le territoire par l'entrée biodiversité

Principe : sensibiliser et communiquer avec les acteurs du territoire pour les impliquer dans la préservation de la biodiversité (entreprises, agriculteurs, habitants, etc.)

Principe : créer ou impulser de nouvelles filières en faveur de la biodiversité (bois, agricole, construction, etc.)

Création de nouvelles filières

- (Ag) Filière bois bocage (valorisation énergétique et financière)
 - (Ag) Abattoir mobile à la ferme
- (Ag) Nouvelles pratiques agricoles (agroforesterie)
 - (Am) Modèle de construction à faire évoluer
 - (Am) Filière de matériaux biosourcés
- (Am) Exemple local : entreprise Menard (bois)
- (Am) Réseau de pépiniéristes (végétation locale)

Concertation et sensibilisation

- (Ag) Comment mobiliser le plus de monde ?
 - (Ag) Sensibilisation sur le rôle de la haie (biodiversité et pas que parcelle)
 - (Ag) Sensibilisation sur le prix de la viande et de ses « véritables » coûts
 - (Ag)/(Am) Communication sur les pressions sur le bocage
- (Am) Manque de connaissance sur les végétaux
 - (Am) Manque de connaissance des « nouveaux » matériaux
- (Am) Acceptabilité et communication sur les coûts de construction en biosourcés
- (Am) Communication existante sur le territoire à valoriser : site Lib'Air'Terre et la gestion écologique de la zone économique de Montifaut



Gestion du territoire

- (Ag) Entretien du bocage
- (Ag) Irrigation des cultures
- (Am) Gestion des espaces verts
- (Am) Utilisation et choix des essences
- (Am) Aménagement et recyclage des friches
- (Am) Enjeu de préservation des espaces de respiration dans les centres-bourgs

Principe : gérer différemment les espaces du territoire pour préserver la biodiversité : haies, espaces en friches, espaces de respiration, entretien de ces espaces

Principe : agir en lien avec le tourisme, les loisirs, l'agriculture ou les entreprises du territoire pour valoriser la biodiversité

Valorisation de la biodiversité

- (Ag) Vente directe à la ferme
 - (Ag) Tourisme
- (Ag) Marque employeur telle que la contractualisation de Fleury-Michon avec les agriculteurs
- (Ag) Image de marque du territoire
- (Am) Loisirs (randonnées, course d'orientation, etc.)



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN